

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 17 juin 2015

Président	:	M. Emmanuel GÉTAZ
Secrétaire	:	Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	Mme Bibiana STREICHER
		M. Edgar SCHNEIDER
Huissier	:	M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 17 juin 2015 à 18 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2015

2 Prestation de serment d'un conseiller en remplacement de Mme Diansari Tschopp (ML) démissionnaire.

3 Communications du Bureau notamment sur la composition :

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Christophe Privet : « Mise à jour du préavis 21/2004 sur la politique culturelle de la Ville de Montreux » (date de la commission, le jeudi 2 juillet 2015 à 19 h. 00, Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

4 Correspondance

5 Communications de la Municipalité

6 Nomination

6.1 pour « l'année politique » 2015 – 2016, de la présidente ou du président du Conseil communal ;

6.2 pour « l'année politique » 2015 – 2016, de la première vice-présidente ou du premier vice-président du Conseil communal ;

6.3 pour « l'année politique » 2015 – 2016, de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal ;

6.4 pour « l'année politique » 2015 – 2016 de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs ;

- 6.5 pour « l'année politique » 2015 – 2016 de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants.

7 Motions, postulats et interpellations déposés

8 Rapports des commissions :

- 8.1 sur le préavis No 15/2015 sur la gestion et les comptes 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (Rapp : M. Denis Golaz) ;
- 8.2 sur le préavis No 16/2015 relatif aux comptes 2014 du Fonds culturel Riviera (Rapp : M. J. Jorge) ;
- 8.3 sur le préavis No 18/2015 relatif aux comptes communaux 2014 (Rapp : M. Olivier Gfeller) ;
- 8.4 sur le préavis No 19/2015 relatif à la demande de crédit de CHF 85'000.- au maximum pour le financement d'une étude de projet, en vue de la réalisation d'une installation photovoltaïque de 208 kWc (~ 1'300 m²) et de l'assainissement énergétique de l'ancienne salle de gymnastique du site de Rambert, EPSMO Montreux-Ouest (Rapp : M. Armin Gote, remplacé par M. O. Raduljica) ;
- 8.5 sur le préavis No 21/2015 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « La Corsaz » (Rapp : M. François Pochon) ;
- 8.6 sur le rapport-préavis No 20/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 325'000.- au maximum pour le remplacement de l'éclairage intérieur et de secours des trois niveaux du parking du Marché et pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et réponse au postulat « Branché sur le futur » de M. le Conseiller communal Yves-Laurent KUNDERT, pris en considération le 11 décembre 2013 (Rapp : M. Florian Chiaradia), rapport de minorité (Rapp : M. Tal Luder) ;
- 8.7 sur le rapport No 12/2015 sur la gestion communale durant l'année 2014 (Rapp : M. Florian Despond) ;
- 8.8 sur le rapport No 17/2015 relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Christophe Privet, pris en considération le 4 mai 2011 "Pour un usage de la thermographie aérienne sur la Commune de Montreux" (Rapp : M. Nick Miller).

9 Préavis de la Municipalité

- 9.1 No 22/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 445'000.- au maximum pour la démolition et la reconstruction de la passerelle sur la Veraye à l'aval de l'aqueduc CFF, ainsi que la démolition et la reconstruction du cheminement en porte à faux (estacade) sur la rive droite de la Veraye, entre l'aqueduc CFF et l'embouchure de la Veraye (date de la commission : le mardi 14 juillet 2015 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 9.2 No 23/2015 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 250'000.- au maximum, pour la participation communale aux travaux de l'entreprise de correction fluvial (EFC) de la Baye de Clarens (date de la commission : le lundi 29 juin 2015 à 20 h. 00, à la

rue de la Gare 30 à Montreux) ;

- 9.3 No 24/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 275'000.00 au maximum pour l'élaboration du projet d'exécution de la Grand'Place à Clarens (date de la commission : le lundi 13 juillet 2015 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

10 Rapport de la Municipalité

- 10.1 No 25/2015 relatif à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Olivier Raduljica concernant l'affichage politique en période électorale (date de la commission : le mardi 30 juin 2015 à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

11 Rapport de la Commission « communication et organisation du Conseil communal. (Ce document parviendra aux membres du Conseil par voie électronique)

12 Développement de postulat

- 12.1 Postulat de Mme Bibiana Streicher concernant la mise en place de caméras de surveillances dans des endroits stratégiques dans la ville de Montreux.

13 Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

14 Autres objets s'il y a lieu

0 PRÉAMBULE

M. le Président Emmanuel Gétaz débute la séance en ces termes :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Je vous souhaite une cordiale bienvenue à l'Aula de Montreux-Est pour la dernière séance du Conseil communal de Montreux de l'année législative 2014-2015.

Je souhaite une cordiale bienvenue à la Municipalité, qui nous fait le plaisir d'assister et de participer, in corpore, à nos débats.

Bienvenue également au public et aux représentants des médias. Je les remercie de l'intérêt qu'ils manifestent pour le travail de ce Conseil.

Notre ordre du jour est chargé, vous le savez, et la raclette nous attend aux Avants en deuxième partie de soirée.

Pour celles et ceux qui se sont inscrits pour se rendre en transports publics aux Avants, veuillez noter que vous devez aller prendre, auprès de l'huissier, la contremarque qui vous permettra de revenir par le MOB, selon l'horaire qui s'affiche sur l'écran.

Notre repas de fin d'année sera l'occasion de célébrer l'élection de notre nouveau président, du vice-président et de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président. Nous aurons aussi le plaisir d'entendre quelques mots du président de la Société des Intérêts des Avants, M. Omar Soydan, ainsi que de M. Thierry Grandchamp, président du comité d'organisation du Cross du Cubly, qui nous

accueil sous la tente érigée pour cette manifestation, qui aura lieu dimanche prochain.

Durant la soirée, vous pourrez aller découvrir, par groupe, le projet de réouverture de la gare des Avants, sous la conduite experte de quelques membres du comité de la SIA.

Concernant l'ordre du jour, veuillez noter que le point 8.6 est reporté à la séance de la rentrée, le président-rapporteur de la commission, M. Florian Chiaradia, m'ayant informé que le rapport n'était pas encore finalisé.

Nous avons reçu par ailleurs un courriel de M. le Secrétaire municipal, nous informant d'un problème d'envoi de documents dans certaines enveloppes.

Concernant le point 8.1, nous avons reçu dans ce courriel le rapport de commission sur la gestion et les comptes 2014 de la CIEHL.

Concernant le point 8.2, nous avons reçu dans ce courriel le rapport sur les comptes 2014 du Fonds culturel Riviera.

Y a-t-il des remarques en lien avec cette communication et les dispositions prises par l'administration générale pour pallier à ce problème d'envoi ? Cela ne semble pas être le cas.

Concernant le point 11, nous avons reçu par courriel le rapport de la CCO qui sera discuté.

Y a-t-il des remarques en lien avec cet envoi électronique ? Ce n'est pas le cas.

Finalement, concernant le point 13, je souhaite vous informer que je me permettrai de reprendre la parole à la fin de ce point, pour mon discours de clôture de cette année de présidence du Conseil.

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux et tous ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 33 et 35 de notre Règlement. »

Présence :

90 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence : MM. Michel Granato, Charles Meichtry, Domenico Silleri, Michel Zulauf.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Patrick Grognez, Marcel Muggli, Amiira Neff, Cyril Pabst, Bernard Schmid, Sassenhiran Vairavanathar.

M. le Président déclare la séance ouverte et passe à l'ordre du jour.

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2015

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal est accepté par 71 OUI, 0 NON et 1 abstention.

M. le Président remercie Mme Charlotte Chevallier pour son excellent travail.

2 PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE MME DIANSARI TSCHOPP (ML), DÉMISSIONNAIRE

Les membres du Bureau ont tenu séance à 17h15 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de Mme Carola Fastiggi (ML). La liste de Montreux Libre ne comportant plus de viennent-ensuite, il a été procédé à l'élection de Mme Carola Fastiggi conformément à l'art. 67 LEDP.

Mme Carola Fastiggi est assermentée devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président félicite Mme Carola Fastiggi pour son élection. Il lui remet le diplôme de Conseillère, un exemplaire du Règlement du Conseil, le livre du Conseil communal ainsi que le DVD du 50^{ème} anniversaire de la Commune de Montreux.

Applaudissements de l'assemblée.

3 COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :

Le Bureau informe le Conseil qu'il y a eu deux nominations au SIGE qui concernent nos représentants montreusiens dans cet organisme intercommunal.

Tout d'abord, le SIGE a nommé M. Caleb Walther Président du Conseil de direction,

Par ailleurs, M. Pierre André Spahn a été nommé Président du Conseil intercommunal du SIGE.

M. le Président les félicite pour cette élection.

Applaudissements de l'assemblée.

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Christophe Privet : « Mise à jour du préavis 21/2004 sur la politique culturelle de la Ville de Montreux » (date de la commission, le jeudi 2 juillet 2015 à 19 h. 00, Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence SOC : M. Olivier Gfeller

Membres : Mmes Juliane Baumann, Anne Saito, MM. Christian Bürki, Yves Cornaro, Claude-Pascal Gay, Mario Gori, Michel Granato, Christophe Privet, Bernard Tschopp.

4 CORRESPONDANCE

On a reçu un courrier des organisateurs de la Fête des Narcisses. Avant d'en donner lecture M. le Président désire s'adresser aux organisateurs de cette manifestation, et en particulier à M. le Conseiller Julien Chevalley, cheville ouvrière de ce projet depuis ses débuts.

M. le Président donne lecture de son intervention :

« Je souhaite en effet exprimer, au nom de toute la population de notre Commune, l'émerveillement et la grande joie qu'a représenté cette renaissance de la Fête des Narcisses. Cette Fête a été ressentie comme une formidable expression de l'âme de notre terroir et de notre histoire. On le sait, à l'exception de quelques narcisses, les fleurs venaient d'ailleurs. Mais les Montreusiennes et les Montreusiens et plus largement les habitantes et habitants de la Riviera, se sont complètement appropriés ces centaines de milliers de fleurs, ils en ont fait des sculptures et des tableaux

racontant notre histoire et notre coin de pays, avec une créativité et un enthousiasme exceptionnel.

Cher Julien, je voudrais, au nom du Conseil communal de Montreux, vous adresser, ainsi qu'à tout votre comité d'organisation, nos remerciements et nos félicitations pour ce que vous avez accompli. Et ces mêmes compliments s'adressent naturellement aussi à toutes les équipes qui ont participé à la création des chars et qui ont défilé, sans oublier les fanfares et groupes folkloriques ou thématiques. Je pense que toutes et tous méritent les applaudissements de cette assemblée. »

Applaudissements nourris de l'assemblée.

M. le Président donne lecture de la lettre du comité d'organisation de la Fête des Narcisses :

« Monsieur le Président du Conseil Communal, Chères Conseillères, Chers Conseillers,

Que d'émotion, de joie et de bonheur en vous écrivant cet email, la renaissance de la Fête des Narcisses 2015 après 58 ans d'absence a été un grand succès et c'est en partie grâce à vous.

Il y a un an et demi quand nous avons lancé notre projet Jeune Chambre Riviera, nous avons comme point de départ les 24 Fêtes historiques. Elles avaient marqué les esprits et laissé dans les souvenirs une parfaite réussite de chars fleuris tous plus beaux les uns que les autres.

En début d'année, vous avez accepté de nous soutenir financièrement dans ce défi un peu fou.

Après un grand nombre de kilomètres, de séances et de téléphones, la Jeune Chambre Internationale de la Riviera était prête à temps pour vous présenter la renaissance de la Fête des Narcisses.

Le samedi 30 mai, la foule arrivait sur Montreux, le Corso fleuri était prêt mais nous avons dû déplacer le départ de 10 minutes, car les bus VMCV, les CFF et le Goldenpass n'arrivaient pas à acheminer pour 14h tous les visiteurs et spectateurs à Montreux.

A 14h12, le Corso est lancé. La ville de Montreux a accueilli 45'000 visiteurs de tous âges et à chaque passage de char, le sourire et le bonheur sur les visages. Tout le monde vibrait pour cette renaissance de la Fête des Narcisses. C'était MAGNIFIQUE.

Encore un grand MERCI.

Avec mes cordiales salutations. »

Julien Chevalley

Président JCI Riviera

5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu deux communications de la Municipalité dans l'enveloppe du Conseil. Une relative à l'adoption, par la Municipalité, du rapport final relatif au Plan Directeur Communal des énergies, et la deuxième relative au flétrissement du frêne.

Il y a également une communication importante concernant le PGA. Toutes et tous l'ont reçue. Elle a aussi été relayée dans la presse. Le PGA est enfin sous toit, avec quelques recours possibles, mais c'est un magnifique pas de réalisé.

M. le Président demande si la Municipalité a d'autres interventions à ce sujet.

M. le Municipal Christian Neukomm donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette fois-ci ça y est, le PGA a été approuvé préalablement par le Département !

Cette ultime phase de décision conduira à l'entrée en vigueur du dossier, dans son entier ou partiellement, une fois les délais de recours épuisés, ce qui sera connu à fin août 2015.

Pour mémoire, suite à la décision d'adoption faite par votre Conseil en date du 4 septembre 2014, le dossier du Plan général d'affectation a été transmis avec toutes les pièces utiles au Département du territoire et de l'environnement (DTE), afin qu'il procède à son approbation préalable.

C'est en effet au Département que revient cette tâche, simultanément à laquelle il procède à la notification des réponses aux oppositions émises durant les deux enquêtes publiques qu'a vécues le PGA.

Qui dit notification des réponses aux oppositions, dit ouverture du délai de recours de 30 jours, qui permet aux opposants non satisfaits de la réponse reçue de faire valoir leurs arguments auprès du Tribunal cantonal.

L'entrée en vigueur de la LAT, révisée en mai 2014, a impliqué pour la Municipalité de fournir en plus un bilan des zones détaillé. Il a fallu élaborer des documents précis permettant au Service du développement territorial (SDT) d'en faire un contrôle facilité, contrôle qui sera ensuite répété par la Confédération, par le service de l'ARE durant le délai de recours.

Hormis l'obligation de compensation des zones à bâtir en trop grande quantité sur le périmètre de référence du PGA, il se trouve que, par une application stricte de la LAT, la Confédération procède également au contrôle de l'état des surfaces d'assolement (SDA). Les SDA nouvellement colloquées en zone à bâtir doivent, comme toutes les surfaces à bâtir, faire l'objet d'une compensation simultanée. La compensation n'est admise par la Confédération que si les terres proposées répondent à des critères précis (surface ; pente ; altitude ; qualité). Ces différents éléments contraignants ont donc conduit le Département cantonal à maintenir l'Aire de Prélaz en zone intermédiaire en vue de la prochaine vérification par la Confédération, ces 70000m² permettant de répondre aux deux contraintes ci-dessus exposées.

Toutes les Communes vaudoises ont dû produire le bilan de leurs réserves à bâtir. Montreux l'a donc fait sur l'entier du territoire communal. Il s'avère que les réserves à bâtir sont surdimensionnées à Montreux, notamment dans les Hauts du territoire communal.

Si le travail de redimensionnement de la zone à bâtir vient d'avoir lieu dans la partie urbanisée du territoire communal, il doit encore avoir lieu dans les Hauts de Montreux. Il sera réalisé dans le cadre de la révision du PGA de ce secteur, ce qui nécessitera une probable réduction de la zone à bâtir, comme la presse en faisait état dans son article du 22 mai 2015 (24 heures). Je vous remercie de votre attention. »

Il n'y a pas d'autres communications.

6 NOMINATIONS

M. le Président Emmanuel Gétaz déclare que l'on va procéder maintenant aux diverses nominations pour le Bureau, pour l'année 2015-2016. Les nominations des trois fonctions de président, vice-président et deuxième vice-président (ou présidente, naturellement), auront lieu au bulletin secret.

Les nominations de scrutateurs et scrutateurs suppléants (ou scrutatrices) auront lieu à main levée.

Il demande s'il y a des remarques sur cette manière de procéder, ce qui n'est pas le cas.

6.1 pour « l'année politique » 2015 – 2016, de la présidente ou du président du Conseil communal ;

M. le Président demande si les groupes ont des candidats à présenter.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le groupe PLR a l'honneur de vous proposer M. Lionel Winkler comme Président du Conseil communal pour l'année 2015-2016.

Entré au Conseil communal en 2001, Lionel a de l'expérience politique. Membre de la Commission de gestion depuis 12 ans, cet expert du suivi des préavis saura suivre et gérer nos débats avec la même rigueur.

Ancien membre de l'Etat-Major du SDIS, ayant de multiples cordes à son arc, cet homme de terrain a toutes les qualités pour présider notre organe législatif. Et s'il est également organisateur de la mythique et difficile course Montreux – Les Rochers-de-Naye, nous sommes convaincus que nous n'aurons aucune difficulté à parcourir les nombreux ordres du jour et débats du Conseil sous la bienveillante et attentive conduite de Lionel.

Persuadé que son engagement pour notre Commune a élargi son réseau, il saura nous représenter lors de réceptions officielles et sera à l'écoute de nos administrés.

Pour toutes ces raisons évoquées nous invitons le Conseil communal à élire M. Lionel Winkler à la Présidence de notre Conseil. Merci pour votre attention. »

Il n'y a pas d'autres candidatures.

M. le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et déclare le scrutin ouvert.

Résultat du scrutin

Bulletins délivrés :	87
Bulletins rentrés :	87
Bulletins nuls :	3
Bulletins valables :	84
Majorité absolue :	43
Bulletins blancs :	10

M. Lionel Winkler est élu Président du Conseil communal pour l'année politique 2015 – 2016 par 69 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

MM. Christian Bécherraz, Alexandre Staeger ont obtenu 2 voix et M. Patrick Aubort 1 voix.

M. le Président Emmanuel Gétaz félicite M. Lionel Winkler pour son élection et lui donne la parole.

M. Lionel Winkler donne lecture de son intervention :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chers collègues,

Je vous remercie pour cette élection à la présidence de cette noble assemblée et de la confiance qui m'est témoignée ce soir par une large majorité du Conseil.

C'est une dernière année de législature qui s'annonce chargée puisque outre la gestion des travaux de notre Conseil, j'aurai le privilège, la responsabilité dans tous les cas, de gérer deux échéances électorales importantes que seront les élections fédérales et communales.

Mais ce sera également pour moi l'occasion, je ne vais pas parler là de responsabilité, mais pourquoi pas, d'aller à la rencontre des Montreusiennes et des Montreusiens, pas seulement dans le cadre de débats ou de discussions politiques, ou encore de présentations officielles, mais également dans le cadre de la vie communautaire de tous les jours.

Je me réjouis donc de cette période de présidence qui, selon les dires de mes prédécesseurs, passe très vite, et vous donne donc rendez-vous à ma première séance au perchoir, au mois de septembre. Merci. »

Applaudissements de l'assemblée.

6.2 pour « l'année politique » 2015 – 2016, de la première vice-présidente ou du premier vice-président du Conseil communal ;

M. le Président demande aux groupes de déclarer leur candidat.

M. Olivier Raduljica déclare que le groupe socialiste propose la candidature de M. Christian Bécherraz bien connu de tous les Conseillers.

Il n'y a pas d'autres candidats.

M. le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et déclare le scrutin ouvert.

En intermède, en attendant le vote, M. Christophe Privet souligne que quand on regarde le tableau des votes, on est 82 membres, et lorsque l'on prend le nombre de bulletins on est 87 membres.

M. le Président Emmanuel Gétaz répond que 87 membres ont signé la feuille de présence.

Résultat du scrutin

Bulletins délivrés :	87
Bulletins rentrés :	87
Bulletins nuls :	3
Bulletins valables :	84
Majorité absolue :	43
Bulletins blancs :	7

M. Christian Bécherraz est élu premier vice-président du Conseil communal pour l'année politique 2015 – 2016 par 66 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Olivier Raduljica a obtenu 7 voix, M. Patrick Aubort 2 voix, Mme Irina Gote 1 voix et M. Mario Gori 1 voix.

M. le Président Emmanuel Gétaz félicite M. Christian Bécherraz pour son élection et lui donne la parole.

M. Christian Bécherraz remercie l'assemblée pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

6.3 pour « l'année politique » 2015 – 2016, de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal ;

M. le Président donne la parole aux groupes pour la présentation des candidats.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Il me revient l'honneur, au nom du groupe UDC de Montreux, de vous proposer Mme Catherine Buchet Buillard à la candidature de la 2^{ème} vice-présidence de la Commune de Montreux.

Mme Buchet Buillard, de profession psychologue du travail, est active en politique depuis plus de 8 ans. Son parcours de Conseillère communale, elle l'a commencé à Genève où vous en conviendrez, la politique n'est pas une mince affaire si je me réfère aux prises de bec houleuses des élus de la cité de Calvin, ces derniers ayant même inventé de nouveaux sports, tels que le lancer du verre d'eau tout comme une nouvelle version du jeu des chaises musicales se terminant en pugilat ! Rassurez-vous, Mme Buchet Buillard n'est pas faite de ce bois-là ! Bien au contraire, elle est dotée d'un respect politique qui l'honore.

Chef de groupe du parti UDC de Montreux depuis 2010, elle a eu l'occasion de siéger dans de nombreuses commissions importantes telles que la COFIN, la COGEST, la CCO, la commission de naturalisation, pour n'en citer que quelques-unes.

Femme moderne, dynamique, empreinte d'un charisme naturel, elle possède en plus les atouts nécessaires au contact humain indispensable en politique. Ses qualités sportives unanimement reconnues, Catherine Buchet Buillard excelle également sur bien d'autres domaines.

Eh oui, celles et ceux qui ont siégé avec elle en commission lui reconnaîtront immanquablement ses qualités de maîtrise de dossiers, d'analyses factuelles, de synthèses analytiques et de dialogue consensuel.

Vous l'aurez compris, Madame Catherine Buchet Bulliard dispose de connaissances humaines indéniables et une maîtrise politique dont la classe féminine peut être fière. Elle saura mettre toutes ses valeurs à disposition du Bureau dans le cadre de son mandat en tant que 2^{ème} vice-présidente.

Le groupe UDC vous engage à plébisciter notre candidate. Je vous remercie pour votre attention. »

Il n'y a pas d'autres candidatures.

M. le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et déclare le scrutin ouvert.

Résultat du scrutin

Bulletins délivrés :	90
Bulletins rentrés :	90
Bulletins nuls :	8
Bulletins valables :	82
Majorité absolue :	42
Bulletins blancs :	10

Mme Catherine Buchet Bulliard est élue deuxième vice-présidente du Conseil communal pour l'année politique 2015 – 2016 par 58 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Patrick Aubort a obtenu 4 voix, M. René Chevalley 2 voix, MM. Franco Meichtry, Marcel Jost, Tal Luder, Franklin Zakine, Olivier Raduljica, Olivier Gfeller, Felice Calvo et Daniel Manzini 1 voix.

M. le Président Emmanuel Gétaz félicite Mme Catherine Buchet Bulliard pour son élection. Mme Catherine Buchet Bulliard ne désire pas prendre la parole.

6.4 pour « l'année politique » 2015 – 2016 de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs ;

M. le Président Emmanuel Gétaz demande aux groupes d'annoncer leur candidate ou candidat.

M. Olivier Blanc désire intervenir au sujet du point précédent. Il a été annoncé une majorité absolue de 47, pour 82 bulletins valables, alors que normalement elle est de 42.

M. le Président déclare qu'effectivement il y a une erreur, et il remercie M. Blanc de l'avoir remarquée. Cette erreur s'est répétée dans l'annonce de la majorité absolue lors des votes précédents et on va contrôler à nouveau, mais tous les autres chiffres sont justes donc cela ne change rien. M. le Président annoncera les rectifications tout à l'heure, et revient au point 6.4.

Au nom du groupe des Verts, M. Florian Chiaradia présente la candidature de M. Julien Kundert.

Au nom du groupe UDC, M. René Chevalley à l'honneur de proposer la candidature de M. Edgar Schneider.

Il n'y a pas d'autres candidats.

M. le Président déclare qu'ils sont élus tacitement si le Conseil est d'accord de procéder ainsi, ce qui est le cas.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président félicite les deux scrutateurs pour leur élection. Il redonne juste les chiffres modifiés dans les annonces des résultats et qui figureront ainsi dans le procès-verbal :

Dans la nomination du Président, M. Lionel Winkler, la majorité absolue était de 43.

Dans la nomination du 1^{er} vice-président, la majorité était également de 43.

6.5 pour « l'année politique » 2015 – 2016 de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants.

M. le Président Emmanuel Gétaz demande aux groupes d'annoncer leur candidate ou candidat.

Au nom du groupe PLR, M. Florian Despond propose la candidature de M. Raphaël Corbaz.

M. Alexandre Staeger déclare que le groupe Montreux Libre à l'avantage de présenter la candidature de M. Alioune Diop.

Il n'y a pas d'autres candidats.

M. le Président déclare qu'ils sont élus tacitement si le Conseil est d'accord de procéder ainsi, ce qui est le cas.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président félicite les élus.

7 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Il n'y a eu aucun dépôt de motion, de postulat ou d'interpellation sur le bureau de M. le Président.

8 RAPPORTS DES COMMISSIONS :

8.1 sur le préavis No 15/2015 sur la gestion et les comptes 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (Rapp : M. Denis Golaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre acceptera ce préavis.

Nous tenons toutefois à souligner que nous partageons l'avis de notre collègue Yanick Hess lorsque ce dernier demande si un financement plus élevé que les Fr. 5.- actuels pourrait être envisagé.

En effet, en augmentant cette contribution par habitant, la CIEHL pourrait financer des projets régionaux de manière plus substantielle, et

ce surtout s'agissant des grands projets comme la salle Del Castillo à Vevey ou le 2m2c à Montreux. Merci de votre attention. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Denis Golaz, rapporteur de la commission pour la Commune de Montreux, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 15/2015 du 17 avril 2015 sur la gestion et les comptes 2014 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL),

Ouï le rapport de la Communauté intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. D'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2014 ;
2. De donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2014.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 84 OUI, 0 NON et 0 abstention.

8.2 sur le préavis No 16/2015 relatif aux comptes 2014 du Fonds culturel Riviera (Rapp : M. J. Jorge) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. José Jorge, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité des membres présents, que la Commission intercommunale de gestion propose aux membres des Conseils communaux d'approuver le rapport d'activités et les comptes 2014 du Fonds culturel Riviera.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 OUI, 0 NON et 0 abstention.

8.3 sur le préavis No 18/2015 relatif aux comptes communaux 2014 (Rapp : M. Olivier Gfeller) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président Emmanuel Gétaz déclare qu'il va d'abord ouvrir la discussion générale et ensuite il passera rapidement en revue les comptes chapitre par chapitre. Il demande à l'assemblée si cette manière de procéder convient, ce qui est le cas.

La discussion générale est ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe UDC tient à souligner la qualité et la rapidité des réponses apportées à la Commission des finances pour l'étude des comptes communaux de l'année 2014.

En effet, le Municipal en charge de ce dicastère ainsi que le personnel communal du Service des finances ont fourni un travail conséquent qui mérite d'être signalé et nous les remercions.

Certes, le résultat financier de cet exercice peut être qualifié d'équilibré et louable. Mais ne nous leurrions pas, malgré ce bonus de quelques centaines de milliers de francs, Montreux se trouve et se trouvera rapidement devant d'importants investissements nécessaires afin de pérenniser entre autres son patrimoine.

Soyez sûrs d'une chose, chères et chers collègues, le groupe UDC, fort de sa volonté de respect des deniers publics, analysera la pertinence de chaque dépense communale et ses retombées à court, moyen et long terme.

En effet, gouverner c'est prévoir, et nous ne pouvons ignorer l'évolution de la situation mondiale et ses effets directs et indirects sur notre économie locale.

Sachez que j'ai eu personnellement un réel plaisir à débattre de ce préavis en commission avec mes collègues des autres partis. Saluons d'ailleurs cette amorce de débat consensuel et productif où le respect des visions, parfois divergentes sur la forme, se doit d'être en concordance sur le fond pour la recherche d'un consensus débouchant sur le bien-être de nos concitoyens.

La véritable richesse des hommes réside dans leur faculté de dialoguer et ainsi construire l'avenir.

Je le dis haut et fort, notre Municipalité a fait un excellent travail de maîtrise des coûts pour cette période 2014.

Bien entendu, elle peut toujours faire mieux, et je crois ne pas trahir un secret en disant que la Municipalité a entendu les remarques et suggestions de la COFIN et qu'elle fera tout son possible afin de répondre à ses vœux. L'amélioration constante des outils d'analyse dont elle dispose, permettra ainsi à notre Commune d'interagir rapidement, si nécessaire, sur les points sensibles du ménage communal.

Je vous fais grâce de mon analyse complète de ces comptes dont vous avez les points essentiels dans le rapport qui vous a été transmis. Mais permettez-moi juste de vous rappeler que notre marge d'autofinancement reste fragile, voir insuffisante.

En forme de boutade, et j'ose espérer qu'il appréciera, j'encourage donc notre Ministre des finances, Pierre Rochat, à « garder » ses 2 bras afin de pouvoir « porter » encore notre Commune, avec le succès que l'on espère, pour finaliser l'année 2015 sur un résultat encourageant.

C'est donc **à l'unanimité** du groupe UDC que nous approuverons les comptes communaux pour l'exercice 2014, ainsi que d'allouer ce résultat tel que proposé et d'en donner décharge à la Municipalité.

Bien évidemment, chères et chers collègues, je vous encourage à faire de même.

Je vous remercie pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous remercions la Commission des finances pour son travail et saluons que le rapport du président a été accepté à l'unanimité. Je souhaite m'épancher quelques instants sur la partie du rapport concernant le désormais fameux chapitre 48 des prélèvements sur fonds de financements spéciaux. L'interprétation de cette augmentation de 3'582 % diffère bien sûr selon notre bord politique, mais il est clair qu'elle est le signe que notre Commune doit puiser dans ses réserves pour garder des comptes équilibrés. Comme nous l'avons fait remarquer lors de leur présentation, les comptes ne sont donc pas aussi bons que cela. Nous en avons même la confirmation puisque le Municipal des finances l'a reconnu lui-même en commission.

Dès lors, le groupe socialiste sera particulièrement attentif à ce que les futurs budgets permettent de maintenir des prestations de qualité pour la population, notamment dans le social, la petite enfance ou les services publics, ainsi qu'une marge de manoeuvre suffisante pour ne pas être étranglés en cas de dégradation de la conjoncture. C'est pour cela que nous resterons très vigilants face à certains gros investissements que l'on pourrait même qualifier d'investissements de prestige pour le tourisme ou les congrès. Merci pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

En préambule, nous souhaitons remercier Monsieur le Municipal Pierre Rochat et le Service des finances, représenté par MM. Gard et Kung, pour leur disponibilité, leur transparence et l'importante documentation complémentaire transmise afin de répondre au mieux aux questions et demandes de la Commission des finances.

L'année 2014 présente une marge d'autofinancement de 3.3 millions de francs et des investissements de 22 millions de francs que très partiellement financés par l'année en cours. Historiquement, il s'agit a priori d'un résultat modeste comparable à celui de 2011.

Ce résultat est expliqué principalement par la charge exceptionnelle de 6 millions de francs, liée à la péréquation financière sur l'impôt de succession de 2013. Sans cette charge, qui concerne l'exercice 2013, la marge d'autofinancement serait très satisfaisante à plus de 9 millions de francs.

Dans les sujets de satisfaction, nous noterons que la Municipalité a parfaitement géré les postes dont elle a la maîtrise. Elle présente en effet une différence positive très réjouissante de 4% par rapport au budget.

Les comptes annuels sont aussi l'occasion de comparer notre Commune à ses pairs. L'objectif étant d'appréhender ses résultats en tenant compte également de ses moyens, de ses ressources par rapport aux autres communes.

Pour ce faire d'abord quelques chiffres :

Tout d'abord la valeur du point d'impôt par habitant, ce paramètre sert d'indicateur de la force fiscale d'une commune, autrement dit, du niveau de revenu et de fortune de ses citoyens et de ses entreprises.

En 2013, les valeurs des points d'impôt étaient les suivantes pour les principales villes vaudoises de l'arc lémanique:

Montreux	Vevey	Lausanne	Morges	Nyon
38.50 CHF	40.70 CHF	41.60 CHF	40.50 CHF	57 CHF

Ensuite, les coefficients d'imposition communaux pour ces mêmes villes en 2014

Montreux	Vevey	Lausanne	Morges	Nyon
66	73	79	68.5	61

A la lumière de ces chiffres et en excluant Nyon qui est hors catégorie en raison de sa proximité avec Genève, nous pouvons constater avec satisfaction que la Commune de Montreux parvient à présenter des résultats très satisfaisants malgré une population au revenu plus faible et un coefficient d'impôt sensiblement plus bas que ses pairs.

Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Le PLR recommande d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2014. Merci pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre remercie la CoFin de son travail, qui a permis de répondre à bon nombre d'interrogations. Nous aurions toutefois souhaité trouver quelques informations supplémentaires concernant l'augmentation des amortissements. A noter que les explications sur l'augmentation du chapitre 48 répondent en partie à ces interrogations, puisque les chapitres 33 et 48 sont dans bien des cas étroitement liés.

En ce qui concerne la marge d'autofinancement, nous nous permettons de noter que le degré d'autofinancement de notre Commune, tel que défini dans le rapport de la CoFin, se situe pour l'année 2014 autour de 15 % - chiffre dont le rapport ne fait malheureusement pas état. Certes, notre Commune dispose de réserves importantes, la marge d'autofinancement des années antérieures était substantielle et notre niveau d'endettement est moindre, mais il n'en demeure pas moins que nous n'atteignons même pas le seuil de 50% prescrit en page 3 du rapport de la CoFin, seuil applicable en cas de ralentissement économique important. Et je précise que même avec 9 millions de marge d'autofinancement, on n'arrive toujours pas à atteindre ce seuil de 50%. Si nous ne voulons pas, à long terme, épuiser nos réserves, compter systématiquement sur des produits extraordinaires ou endetter notre Commune, il nous faudra garder ces chiffres à l'esprit lors du vote des crédits d'investissement et surveiller l'évolution de ces chiffres. Il serait peut-être intéressant d'étudier l'évolution du degré d'autofinancement dans le temps.

Au sujet des ressources de la Commune, soit les pages 4 et suivantes du rapport, nous regrettons que le secteur de l'éducation, plus grand contributeur, voie ses résultats diminuer de façon très importante. On remarque par ailleurs que le secteur de l'hôtellerie est très peu intéressant du point de vue fiscal. Il s'agirait peut-être de tenir compte de ces considérations lors de nos prochains investissements.

Enfin, nous rejoignons la commission et partageons ses préoccupations concernant les remarques diverses, en y ajoutant le souhait que les œuvres acquises par le biais du pourcent culturel – je croyais d'ailleurs que c'était plutôt une idée qui appartenait à la Migros – puissent être exposées lorsque cela est possible et opportun. Acquérir des œuvres pour les entasser dans le fameux hangar des objets oubliés de notre Commune ne sert qu'à promouvoir l'artiste, à défaut de promouvoir l'art et la culture en général.

En conclusion, le groupe Montreux Libre vous invite à accepter le préavis sur les comptes. »

La discussion générale est close.

M. le Président donne la parole à M. le Municipal Pierre Rochat :

M. le Municipal Pierre Rochat remercie tout d'abord les intervenants pour leurs propos respectifs concernant les comptes. Il précise que finalement le mérite de la bonne relation qu'il y a eu dans le cadre de la Commission des finances, ainsi que la dextérité des réponses apportées reviennent très clairement à l'ensemble du collège, qu'il tient à remercier également pour leur collaboration, et il profite de remercier aussi tous les services pour la rapidité avec laquelle ils ont fonctionné pour apporter ces informations.

Cela dit, M. Pierre Rochat déclare, à propos du chapitre 48, car la commission s'est beaucoup penchée là-dessus et ceci a été relevé tout à fait opportunément, que cela oblige la Municipalité à se pencher effectivement très sérieusement sur cette problématique. Cela a été fait dans le cadre de la Commission des finances et ces questions vont être très sérieusement analysées.

D'autre part, M. le Municipal Pierre Rochat a noté les réflexions intéressantes sur les comparaisons au travers du coefficient et de la valeur du point d'impôt, et cette possibilité va aussi être analysée.

Enfin, la planification de la marge d'autofinancement, une sorte de business plan, pourrait effectivement être intéressante. Elle est nécessaire en regard du réel investissement et des perspectives de recettes que l'on pourrait avoir. Toutes ces remarques ont été notées et il en sera tenu compte pour l'avenir.

Une remarque encore concernant l'analyse au sujet des personnes morales, M. Pierre Rochat aimerait préciser qu'il faut faire très attention sur la problématique des hôteliers. D'abord l'entreprise hôtelière est une entreprise qui investit beaucoup, donc dès le moment où elle investit beaucoup elle a des déductions possibles relativement importantes. Elle doit investir dans son outil de travail pour qu'il puisse fonctionner, ce qui l'amène à payer relativement peu d'impôt, et il y a pas mal d'hôteliers qui sont en raisons individuelles, donc ils ne figurent pas dans cette statistique. Donc il faut être prudent dans ce type d'analyse et ne pas tirer des conclusions hâtives par rapport à ce secteur.

Pour le reste, soucieux de ne pas préjuger de ce que le Conseil votera malgré les déclarations, M. le Municipal Pierre RoCHAT espère simplement que le Conseil adoptera ces comptes et que l'on pourra passer rapidement à autre chose.

M. le Président Emmanuel Gétaz propose de traiter les comptes 2014, et pour structurer la discussion si jamais il y a des questions, de prendre les points chapitre par chapitre, rapidement si possible, mais il est possible d'intervenir à tout moment. M. le Président lira chaque fois simplement le titre, et s'il n'y a pas de demande de parole il passera au suivant.

1 Table des matières : Résultat au 31 décembre 2014, avec 4 sous-chapitres

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

2 Comptes de fonctionnement, avec 3 sous-chapitres

La parole n'est pas demandée.

3 Bilan Résumé

La parole n'est pas demandée.

4 Investissements

La parole n'est pas demandée.

5 Création d'une nouvelle provision

La parole n'est pas demandée.

6 Ecritures de clôture et position de la Municipalité

La parole n'est pas demandée.

7 Conclusions

La parole n'est pas demandée.

Ensuite il y a **3 Annexes.**

La parole n'est pas demandée.

Table des matières sur les comptes.

1) Compte de fonctionnement, pages 1 à 3

La parole n'est pas demandée.

2) Bilan au 31 décembre 2014 & engagements hors bilan, pages 4 à 6

La parole n'est pas demandée.

3) Dépenses d'investissements, page 7

La parole n'est pas demandée.

4) Structure comptable de la commune de Montreux, page 9

La parole n'est pas demandée.

5) Détail des comptes par classification administrative, pages 10 à 90

La parole n'est pas demandée.

6) Rapport de l'organe de révision, page 92

La parole n'est pas demandée.

7) Sociétés annexes, pages 94 à 106

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président donne la parole à M. Olivier Gfeller pour la lecture des conclusions.

M. Olivier Gfeller, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission recommande, à l'unanimité des personnes présentes lors de sa dernière séance, d'accepter les comptes.

Il précise que le vote de la commission est de 8 oui, 0 non et 0 abstention, et donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 18/2015 de la Municipalité du 24 avril 2015 au Conseil communal relatif aux comptes communaux 2014,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2014 ;
2. d'allouer ce résultat au compte de résultat cumulé des années précédentes ;
3. d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 78 OUI, 1 NON et 3 abstentions.

8.4 sur le préavis No 19/2015 relatif à la demande de crédit de CHF 85'000.- au maximum pour le financement d'une étude de projet, en vue de la réalisation d'une installation photovoltaïque de 208 kWc (~ 1'300 m²) et de l'assainissement énergétique de l'ancienne salle de gymnastique du site de Rambert, EPSMO Montreux-Ouest (Rapp : M. Armin Gote, remplacé par M. O. Raduljica) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Olivier Raduljica relève qu'il apparaît deux fois dans la commission, soit une fois en tant que président et une fois en tant que membre, alors que c'était M. Adrian Lazar qui était membre.

M. le Président déclare qu'il sera pris note de ceci pour le procès-verbal, et il ouvre la discussion.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Lors de ma première intervention en date du dernier Conseil, soit le 20 mai, je vous faisais part de la satisfaction du groupe UDC suite au dépôt de ce préavis par la

Municipalité, qui répondra ainsi peut-être dans le futur, à une part de nos attentes en matière d'énergie.

Mais peut-être aurais-je dû employer le terme de « préavis éclairé », car évidemment ce n'est pas un « luxe » que d'être proactif dans le domaine de l'énergie renouvelable.

Non, rassurez-vous, chères et chers collègues, je ne me suis pas trompé de sujet, ni de préavis ! Simplement un petit clin d'œil taquin à notre Municipal en charge du dossier.

Qu'il me pardonne ces propos quelque peu « ronflants » mais qui sont, faut-il encore le dire, totalement amicaux.

En ce qui concerne ce préavis no 19/2015 et si le crédit d'étude est octroyé, nous aurons ainsi le résultat chiffré des dépenses que vont engendrer d'une part l'assainissement énergétique de la salle de gym et des vestiaires du complexe scolaire de Rambert et celui du coût de l'installation photovoltaïque.

Il sera alors temps d'analyser les diverses variantes de financement possibles pour cette installation.

Plusieurs pistes existent, **restera à faire un choix pertinent.**

C'est donc à l'unanimité que le groupe UDC votera OUI à ce crédit d'étude qui, espérons-le, fera la part belle aux entreprises locales tant que faire se peut, et sans oublier une préférence nationale pour le matériel. Je vous remercie pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre acceptera le présent préavis. Nous regrettons toutefois qu'il n'ait pas été prévu de poser aussi des panneaux solaires thermiques, éventuellement en imaginant une installation de chauffage à distance. En effet, l'énergie électrique excédentaire est simplement revendue, alors que nous pourrions utiliser son équivalent thermique pour chauffer. Merci de votre attention. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que les membres de la commission vous prient, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 19/2015 de la Municipalité du 24 avril 2015 au Conseil communal relatif à la demande de crédit de CHF 85'000.- au maximum pour le financement d'une étude de projet, en vue de la réalisation d'une installation photovoltaïque de 208 kWc (~ 1'300 m²) et de l'assainissement thermique de l'ancienne salle de gymnastique du site de Rambert, EPSMO Montreux-Ouest,

Oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études décrites dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'étude de CHF 85'000.00 au maximum pour la réalisation d'une installation photovoltaïque de 208 kWc (~ 1'300 m²) et de l'assainissement thermique de l'ancienne salle de gymnastique du site de Rambert, de l'EPSMO Montreux-Ouest ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement 352.00.3312 sur une période de 10 ans maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 87 OUI, 1 NON et 0 abstention.

8.5 sur le préavis No 21/2015 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « La Corsaz » (Rapp : M. François Pochon) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. François Pochon, président-rapporteur de la commission, remercie encore Mme Wasem du Service de l'urbanisme, pour la prise du procès-verbal lors de la séance de commission.

M. le Président relève qu'il s'agit d'un PPA, et qu'il y aura donc plusieurs aspects à évoquer. Il propose de procéder de la manière suivante : d'ouvrir d'abord la discussion générale, ensuite de passer à la discussion et aux votes des réponses aux oppositions, avec les propositions municipales en ce qui concerne ces oppositions.

Ensuite on passera au règlement, chapitre par chapitre, et ensuite le vote du règlement, éventuellement amendé.

Il aimerait rendre attentif les membres de l'assemblée que dans le rapport, il y a une certaine ambiguïté sur certains amendements. D'après sa compréhension de la lecture du rapport, il est mentionné qu'il y aurait des amendements sur des réponses de la Municipalité à des oppositions, alors qu'il n'est pas possible d'amender une réponse. Mais il espère qu'il y aura de la clarté dans les débats, au fur et à mesure.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Christian Bécherraz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le parti socialiste soutient ce plan d'affectation de la Corsaz, mais s'interroge sur les logements à loyer abordable prévus dans le préavis, soit 1470m² dans le périmètre du

(PPA) « La Corsaz », sachant qu'à l'heure actuelle seulement 3 bâtiments sont prévus par un promoteur, pour les autres bâtiments rien n'est encore défini.

Le parti socialiste suivra attentivement l'évolution du PPA et espère que la promesse du préavis 21/2015, que soit mis à disposition le 20% des logements à loyer abordable sur l'ensemble du PPA, soit maintenue.

Nous espérons que la Municipalité défendra ce pourcentage prévu, qui nous fait accepter ce préavis. »

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger déclare qu'étant Président de l'Association pour la protection des sites, et l'Association pour la protection des sites ayant formé opposition à l'encontre de ce projet, il se récusé en vertu des règles sur les conflits d'intérêts.

M. le Président remercie M. Staeger et prend note de sa déclaration.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Sachez qu'avant même que ce préavis arrive devant notre Conseil, je me suis rendue à la séance d'information publique qui s'est déroulée le 12 février de cette année. Dans une ambiance sereine et un dialogue ouvert entre M. le Municipal Neukomm et son service, les modifications apportées au concept d'aménagement ont été présentées et les questions posées par le public ont toutes trouvé réponse.

En effet, ces lieux ont été repensés par rapport au développement souhaité sur le territoire de notre Commune et permettent d'offrir des logements à la population en plein centre ville, tout en considérant la morphologie particulière du site et certaines contraintes territoriales naturelles et foncières.

Etant donné que plusieurs propriétaires ont la maîtrise de cette parcelle, il s'agissait de proposer un concept qui permette à chaque propriétaire de construire quand il le désirait. Aujourd'hui, les constructions nouvelles n'en concernent que 3 et c'est un PPA qui assure le bon fonctionnement de l'ouvrage en cas de réalisation par étapes et garantit la perméabilité piétonne des lieux.

Toujours concernant ces constructions nouvelles, une convention a été conclue pour que le 20% de ces logements soient à loyer abordable, au prorata du potentiel de chaque propriétaire et qu'il y ait une capacité suffisante de places véhicules, la règle étant 1 place par logement et le 10% du montant total de places (prévu à 120 si tout se construisait) pour les visiteurs. Bien que l'indice d'utilisation du sol ait pu être plus élevé, cette parcelle tient compte d'espaces verts, d'un chemin piétonnier dans le quartier et le long de la Baye de Montreux. Les risques concernant les dangers naturels, en particulier les risques d'inondations, concluent que seule l'entrée du parking est l'objet d'un risque. Cette étude a été menée par l'EPFL qui a modélisé la situation et le résultat impose la construction d'un ouvrage de confinement qui permettra de palier à ce risque.

En conclusion, c'est à l'unanimité que le groupe UDC soutient ce préavis ainsi que son règlement d'application, y compris les amendements déposés qui corrigent et uniformisent les réponses liées à l'art. 18 du RPPA. Il vous engage à en faire de même et vous remercie pour votre écoute. »

La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

M. le Président déclare qu'il s'agit maintenant de traiter les oppositions, et il invite les Conseillers à aller à la page 10 du préavis, au point 5.5, Réponses aux oppositions.

L'opposition No 1 émane de l'Association pour le protection des sites montreusiens

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La proposition de réponse municipale développe des arguments et propose de lever l'opposition, par conséquent il est de la prérogative du Conseil de voter la levée de l'opposition. Donc en votant la proposition de réponse municipale le Conseil vote aussi la levée de l'opposition.

M. le Président Emmanuel Gétaz déclare le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte la proposition de réponse municipale par 70 OUI, 2 NON et 6 abstentions, et par conséquent l'opposition No 1 est levée.

L'opposition No 2 émane de M. et Mme Kieran et Sally Lismore

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de la proposition de réponse municipale, celle-ci propose également, suite à un développement, de lever l'opposition.

Le Conseil communal de Montreux accepte la proposition de réponse municipale par 73 OUI, 2 NON et 6 abstentions, et par conséquent l'opposition No 2 est levée.

L'observation No 3 a été déposée par l'ATE

M. le Président déclare que l'observation ne sera pas votée, mais discutée.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

L'opposition No 4 émane de Mme Jeannette Surchat

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président Emmanuel Gétaz déclare le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte la proposition de réponse municipale par 70 OUI, 2 NON et 7 abstentions, et par conséquent l'opposition No 4 est levée.

L'opposition No 5 émane de Mme et M. Liliane et Jacques Haldy

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président Emmanuel Gétaz déclare le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte la proposition de réponse municipale par 70 OUI, 3 NON et 9 abstentions, et par conséquent l'opposition No 5 est levée.

L'opposition No 6 émane de Mme Françoise Borloz

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de la proposition de réponse municipale qui propose également, suite à un développement, de lever l'opposition.

Le Conseil communal de Montreux accepte la proposition de réponse municipale par 72 OUI, 1 NON et 8 abstentions, et par conséquent l'opposition No 6 est levée.

L'opposition No 7 émane de M. Georges Linsig

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de la proposition de réponse municipale qui propose également, suite à un développement, de lever l'opposition.

Le Conseil communal de Montreux accepte la proposition de réponse municipale par 68 OUI, 5 NON et 9 abstentions, et par conséquent l'opposition No 7 est levée.

L'opposition No 8 émane de M. Daniel Furrer et de Mme Marion Zahnd

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de la proposition de réponse municipale qui développe des arguments et propose de lever l'opposition.

Le Conseil communal de Montreux accepte la proposition de réponse municipale par 71 OUI, 3 NON et 9 abstentions, et par conséquent l'opposition No 8 est levée.

L'opposition No 9 émane de l'administration des Villages Sâles, Chêne et Crin

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de la proposition de réponse municipale qui développe des arguments et propose de lever l'opposition.

Le Conseil communal de Montreux accepte la proposition de réponse municipale par 75 OUI, 4 NON et 6 abstentions, et par conséquent l'opposition No 9 est levée.

L'opposition No 10 émane de Mme Pauline Baeriswyl

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de la proposition de réponse municipale qui développe des arguments et propose de lever l'opposition.

Le Conseil communal de Montreux accepte la proposition de réponse municipale par 74 OUI, 2 NON et 7 abstentions, et par conséquent l'opposition No 10 est levée.

L'opposition No 11 émane de MM. Christian et Jacques Guhl

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de la proposition de réponse municipale qui développe des arguments et propose de lever l'opposition.

Le Conseil communal de Montreux accepte la proposition de réponse municipale par 72 OUI, 2 NON et 10 abstentions, et par conséquent l'opposition No 11 est levée.

Opposition collective – contresignée à 145 reprises

Il s'agit en l'occurrence **de l'opposition No 12.**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de la proposition de réponse municipale qui développe des arguments et propose de lever l'opposition.

Le Conseil communal de Montreux accepte la proposition de réponse municipale par 65 OUI, 7 NON et 12 abstentions, et par conséquent l'opposition collective est levée.

Intervention de Mme Marguerite Bonjour

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président Emmanuel Gétaz passe au point 5.5.2. Il s'agit maintenant des oppositions à l'enquête publique complémentaire du 21 février au 23 mars 2015.

L'opposition No 1 émane de Mme Pauline Baeriswyl

La Municipalité développe une réponse, mais il n'y a pas de proposition de lever l'opposition.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président précise que l'opposition est considérée comme irrecevable, et il déclare le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte la proposition de réponse municipale par 73 OUI, 3 NON et 8 abstentions, en considérant donc l'opposition No 1 comme irrecevable.

L'opposition No 2 : AVACAH

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La proposition de réponse de la Municipalité considère l'opposition comme irrecevable.

M. le Président déclare le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte la proposition de réponse municipale par 70 OUI, 2 NON et 7 abstentions, en considérant donc l'opposition No 2 comme irrecevable.

L'opposition No 3 de l'ATE

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La proposition de réponse municipale considère l'opposition comme irrecevable.

M. le Président déclare le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte la proposition de réponse municipale par 64 OUI, 8 NON et 10 abstentions, en considérant donc l'opposition No 3 comme irrecevable.

L'opposition No 4 de M. Georges Linsig

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La proposition de réponse municipale considère l'opposition comme irrecevable.

M. le Président déclare le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte la proposition de réponse municipale par 70 OUI, 5 NON et 6 abstentions, en considérant donc l'opposition No 4 comme irrecevable.

L'opposition No 5 de Hermes participations SA

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La proposition de réponse municipale considère l'opposition comme irrecevable.

M. le Président déclare le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte la proposition de réponse municipale par 72 OUI, 2 NON et 4 abstentions, et considère donc l'opposition No 5 comme irrecevable.

M. le Président passe à la deuxième partie de ce PPA et demande s'il y a des questions sur les 2 plans, annexes 1 et 2.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président passe maintenant au règlement, qui sera abordé chapitre par chapitre, ensuite le règlement sera voté dans son ensemble, éventuellement amendé. Il demande s'il y a des commentaires, ce qui n'est pas le cas.

Il relève qu'il y a un certain nombre d'explications et d'abréviations et ensuite un sommaire.

TITRE 1 Dispositions préliminaires

Article 1 Périmètre et affectation

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de l'acceptation de l'article 1, Périmètre et affectation.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 1 par 72 OUI, 0 NON et 8 abstentions.

Article 2 Buts

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de l'acceptation de l'article 2, Buts.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 2 par 73 OUI, 2 NON et 2 abstentions.

M. le Président relève que M. le Syndic Laurent Wehrli lui suggère éventuellement de procéder chapitre par chapitre, car il est vrai que tant qu'il n'y a pas d'amendements, on peut procéder chapitre par chapitre, cela ira ainsi un peu plus vite.

Comme on en a déjà voté 2, on va traiter les deux suivants et ensuite on passera aux chapitres 1 et suivants, sauf s'il y a des amendements. Il demande si cette manière de procéder convient, ce qui est le cas.

On traite donc l'article 3, Composantes du PPA et l'article 4, Suivi du/des Projet(s).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de l'acceptation des articles 3 et 4.

Le Conseil communal de Montreux accepte les articles 3 et 4 par 78 OUI, 0 NON et 4 abstentions, et donc l'ensemble du Titre 1.

TITRE 2 REGLES APPLICABLES A LA ZONE MIXTE

CHAPITRE 1 – GENERALITES

La discussion est ouverte sur l'ensemble du chapitre. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert sur l'ensemble des articles 5 à 9.

Le Conseil communal de Montreux accepte le Chapitre 1 – Généralités, dans son ensemble, par 78 OUI, 0 NON et 5 abstentions.

CHAPITRE 2 – CONSTRUCTION

La discussion est ouverte sur l'ensemble du chapitre. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert sur l'ensemble du Chapitre 2 – Construction, qui comprend une Section 1 – Constructions existantes avec les articles 10 et 11, et une Section 2 – Constructions nouvelles, articles 12 à 19.

Le Conseil communal de Montreux accepte par 69 OUI, 0 NON et 1 abstention l'ensemble du Chapitre 2.

CHAPITRE 3 – AMENAGEMENTS EXTERIEURS

La discussion est ouverte sur l'ensemble du Chapitre 3 qui comprend les articles 20 à 23. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert sur l'ensemble du Chapitre 3, articles 20 à 23.

Le Conseil communal de Montreux accepte par 73 OUI, 0 NON et 3 abstentions l'ensemble du Chapitre 3, articles 20 à 23.

CHAPITRE 4 – CIRCULATION ET STATIONNEMENT

La discussion est ouverte sur l'ensemble du Chapitre 4 qui comprend les articles 24 à 28. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert sur l'ensemble du Chapitre 4, articles 24 à 28.

Le Conseil communal de Montreux accepte par 74 OUI, 0 NON et 4 abstentions l'ensemble du Chapitre 4, articles 24 à 28.

TITRE 3 DISPOSITIONS FINALES

Il est constitué des articles 29 à 35.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert sur l'ensemble des Dispositions finales, articles 29 à 35.

Le Conseil communal de Montreux accepte par 75 OUI, 0 NON et 3 abstentions l'ensemble des Dispositions finales du règlement.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du règlement non amendé. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote de l'ensemble du règlement qui n'a pas été amendé.

Le Conseil communal de Montreux accepte par 78 OUI, 0 NON et 3 abstentions l'ensemble du règlement de ce PPA.

L'ensemble du préavis a été passé en revue, et on a voté tous les éléments qu'il y avait à voter, par conséquent M. le Président Emmanuel Gétaz prie le Président-rapporteur de la commission de lire les conclusions, avant le vote final.

M. François Pochon, président-rapporteur de la commission, déclare que la question est de savoir si les 4 amendements, qui sont des corrections par rapport aux réponses de la Municipalité, doivent être votés ou pas.

M. le Président Emmanuel Gétaz répond qu'à sa connaissance on ne peut pas amender des réponses, c'est ce qu'il a dit au préalable. Il demande si maintenant il y a un autre avis de droit dans la salle ? Mme Wasem étant présente, si jamais elle est invitée à venir au micro.

M. le Syndic Laurent Wehrli répond qu'effectivement il ne peut pas y avoir d'amendements sur des projets de réponses. Néanmoins, la bonne qualité du travail qui a été fait en commission, et M. Christian Neukomm le confirme, fait qu'évidemment la Municipalité tiendra compte des éléments proposés par la commission dans les réponses définitives qui seront ainsi adressées.

M. le Président demande si M. le Président de la commission est satisfait de la réponse, ce qui est bien le cas.

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Blanc ne veut pas allonger sur ce problème qui n'a pas ici une très grande importance, mais il n'est pas tout à fait convaincu que l'on ne puisse pas amender des oppositions, ne serait-ce déjà que parce que le Conseil en modifiant le règlement, peut les rendre sans objet. Il pense que c'est une question qu'il faudrait clarifier définitivement pour les prochains projets. Tant pis pour cette fois, ce n'est pas très important, mais cela pourrait le devenir. Donc, il serait bien d'avoir un avis de droit fondé sur cette question.

M. Olivier Blanc remercie la Municipalité d'en prendre note.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que la Municipalité en prend note et fera le nécessaire pour qu'il puisse y avoir une précision à ce sujet.

La parole n'est plus demandée. La discussion est donc définitivement close.

M. François Pochon, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 21/2015 de la Municipalité du 8 mai 2015 au Conseil communal relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « La Corsaz »,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le PPA " La Corsaz " et son règlement spécial ;
2. d'adopter les propositions de réponses aux oppositions déposées durant l'enquête publique et l'enquête publique complémentaire ;
3. de proposer au Département compétent d'approuver préalablement le PPA " La Corsaz ".

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 70 OUI, 2 NON et 2 abstentions.

8.6 sur le rapport-préavis No 20/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 325'000.- au maximum pour le remplacement de l'éclairage intérieur et de secours des trois niveaux du parking du Marché et pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et réponse au postulat « Branché sur le futur » de M. le Conseiller communal Yves-Laurent KUNDERT, pris en considération le 11 décembre 2013 (Rapp : M. Florian Chiaradia), rapport de minorité (Rapp : M. Tal Luder) ;

M. le Président déclare que ce rapport n'étant pas rentré, le Conseil débattera sur cet objet à la rentrée.

8.7 sur le rapport No 12/2015 sur la gestion communale durant l'année 2014 (Rapp : M. Florian Despond) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président Emmanuel Gétaz rappelle que l'on aura à se prononcer sur les vœux, pour autant que quelqu'un demande la parole. Autrement, les propositions d'accepter ou pas les réponses de la Municipalité aux vœux sont acceptées tacitement.

La discussion générale est ouverte sur la gestion municipale et le rapport de la Commission de gestion.

M. le Président Emmanuel Gétaz rappelle qu'il y a deux documents, un document reçu en pdf qui est le rapport de la Municipalité, dont on peut demander une copie papier car elle n'est pas automatiquement envoyée, et par ailleurs, on a reçu le rapport de la Commission de gestion.

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess déclare que dans le rapport de la Commission de gestion, à la page 24, il est relevé que pour la 2^{ème} année consécutive, la Commission de gestion n'a pas reçu le rapport d'exécution de la Politique communale en matière informatique. Il espère que les services communaux feront le nécessaire et que même la commission d'informatique du Conseil y veillera par ailleurs.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare qu'il est regrettable que cette remarque soit faite déjà pour la 2^{ème} année. Visiblement il y a eu un problème de communication et il l'assume.

Les informations pourraient être données et l'on pourra régler cette question dans une bonne relation avec la Commission de gestion l'année prochaine.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président relève que dans l'enveloppe il y avait un document à part, avec les réponses de la Municipalité aux divers vœux et observations de la Commission de gestion. Les vœux seront traités les uns après les autres, et M. le Président laissera à chaque fois M. Despond, s'il le souhaite, commenter l'appréciation de la Commission de gestion sur la réponse. On doit connaître la position de la Commission de gestion sur chaque point.

Vœu No 1

M. le Président Emmanuel Gétaz demande à M. Florian Despond, président de la Commission de gestion, la position de cette dernière sur la réponse municipale.

M. Florian Despond répond que la Commission de gestion a accepté à l'unanimité la réponse de la Municipalité.

M. le Président Emmanuel Gétaz rappelle que s'il n'y a pas de demande de prise de parole et de demande de vote, la réponse est acceptée tacitement, ce qui est donc le cas.

Vœu No 2

M. Florian Despond déclare que pour le vœu No 2 la Commission de gestion a également accepté à l'unanimité la réponse de la Municipalité.

La parole n'est pas demandée, la réponse est donc acceptée tacitement par le Conseil.

Vœu No 3

M. Florian Despond déclare que, pour le vœu No 3, la Commission de gestion a accepté la réponse de la Municipalité par 5 OUI, 2 NON et 1 abstention.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si l'on peut voir l'horaire actuel comme une conséquence de l'externalisation de plus en plus de prestations forestières, il n'en demeure pas moins que les horaires doivent permettre une exploitation adéquate du service et représenter une utilisation optimale des deniers publics.

Certes, il faut se calquer sur l'horaire des entreprises privées. Mais nous tenons à souligner que justement, les entreprises privées arrivent en général à travailler tout le vendredi après-midi. Nous soulignons aussi que cet horaire est relativement nouveau, dans la mesure où un horaire plus traditionnel semblait parfaitement convenir il y a quelques années de cela.

Le fait est qu'actuellement les vendredis après-midi semblent sous-occupés. Il convient donc de réfléchir à une solution pour améliorer la situation, contrairement à ce que préconise la Municipalité dans sa réponse, à savoir le statut quo.

Nous vous invitons dès lors – je parle par rapport à la minorité de la Commission de gestion – à refuser la réponse de la Municipalité. »

La discussion continue.

M. le Municipal Alain Feissli répond qu'il a été explicité d'une manière tout à fait claire à la Commission de gestion le pourquoi de ce type d'aménagement d'horaire, en ce sens qu'effectivement, M. Staeger le relève très pertinemment, notre section forestière travaille d'une manière quasiment systématique en partenariat avec le secteur privé, puisque l'on ne dispose pas forcément de l'ensemble des agrégats lourds, car cela ne serait pas rationnel de les posséder. Donc finalement l'exploitation permet de "caler" avec le secteur privé.

Or, M. Staeger a raison une deuxième fois, quand il dit que cette adaptation est relativement récente, ce qui est tout à fait le cas, puisqu'elle remonte à la dernière modification de la durée du travail du personnel communal, où il s'est agit de continuer à "caler", aux mieux des intérêts finalement des activités et des chantiers à conduire, les activités communales et les activités du secteur privé, et là également on a aussi eu l'occasion de l'explicité à la Commission de gestion. Aujourd'hui un forestier-bûcheron montreusien est soumis aux statuts du personnel communal, en vérité dans le privé on est facilement entre 3h1/2 et 5h de plus de durée de travail hebdomadaire, avec naturellement des cycles saisonniers.

Donc il s'agit, là où cela est nécessaire, de pouvoir "caler" d'une manière la plus proche possible l'organisation communale avec l'organisation du privé, parce que si on ne le faisait pas, pour être très clair, on emploierait mal nos gens.

Là où M. le Municipal Alain Feissli ne peut pas être d'accord avec M. Alexandre Staeger, c'est quand ce dernier affirme qu'il s'agit d'améliorer la situation. Or, du point de vue de la Municipalité, aujourd'hui l'organisation en place permet d'optimiser le travail. Si l'on modifie cette organisation d'une manière abrupte pour finalement aller dans votre prérequis et de dire que ce n'est pas rationnel, en raccourcissant le temps de travail à certains moments, cela péjorerait au contraire la situation. Donc la Municipalité considère qu'aujourd'hui la situation est tout à fait optimale.

M. le Municipal Alain Feissli tient à conclure d'une manière plus générale son propos, en disant que ce n'est pas un cas spécifique du secteur forestier de la Commune de Montreux. Dans de nombreuses situations, nos collaborateurs doivent se "caler" sur les activités professionnelles d'entreprises, c'est le cas par exemple dans les services comme travaux bâtiments ou voirie, dans un certain nombre de cas, où alors ils doivent se "caler" sur la saison, respectivement parfois même sur la météo.

Et le gros avantage qu'il y a aujourd'hui, c'est de pouvoir disposer d'une annualisation du temps de travail, où chacun a ses 2'000 et quelques heures équivalent plein temps à poser dans l'année, finalement à effectuer au profit de son employeur, mais cela permet aux services d'avoir une très grande souplesse pour effectivement optimiser le travail des collaborateurs avec ces différents paramètres. Ceci pour démontrer que cela n'est pas propre au secteur forestier, mais que cela touche également beaucoup d'autres secteurs.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président déclare le vote ouvert sur l'acceptation ou le refus de la réponse Municipale. Il précise que si l'on vote oui, on accepte la réponse municipale à ce voeu comme la majorité de la Commission de gestion, et si l'on vote non on refuse la réponse municipale à ce voeu.

Le Conseil communal de Montreux accepte la réponse municipale par 68 OUI, 5 NON et 14 abstentions.

Vœu No 4

M. Florian Despond déclare que pour le vœu No 4 la Commission de gestion a accepté la réponse de la Municipalité par 7 OUI, 0 NON et 1 abstention.

La parole n'est pas demandée, la réponse est donc acceptée tacitement par le Conseil.

On arrive aux observations, mais M. Bassam Degerab demande la parole en ce qui concerne le vœu no 4.

M. Bassam Degerab déclare que l'objectif de son intervention, ce n'est pas de refuser la réponse de la Municipalité, mais simplement de faire en sorte que le suivi de l'engagement de la Municipalité soit assuré, et que ceci soit surveillé par la CoGest.

M. le Président Emmanuel Gétaz indique à M. Bassam Degerab qu'il n'est pas certain que l'on ait bien compris.

M. Bassam Degerab explique que du fait que la Commission de gestion a accepté la réponse de la Municipalité, ce point sera classé, alors que l'objectif de son intervention c'est qu'il figure dans les points à suivre par la CoGest l'année prochaine.

M. le Président Emmanuel Gétaz déclare que cela figurera au procès-verbal, et prend donc note de la remarque de M. Bassam Degerab.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que tout d'abord, d'un point de vue formel, il a cru comprendre que l'intervention de M. Bassam Degerab, après le vote de la réponse municipale – en fait il n'y a pas eu de vote puisque la discussion n'a pas été demandée – mais du fait que le Conseil a pris acte de la réponse municipale au vœu No 4 M. Degerab a demandé la parole pour parler justement du vœu No 4 et de la réponse.

Mais si M. le Syndic a bien compris, sans que soit forcément demandé un vote de refus sur cette réponse, il ne peut ici que redire que la Municipalité, lorsqu'elle écrit une réponse, le fait en étant attentive à ce qu'elle écrit et évidemment aux engagements qu'elle entend prendre. Par ailleurs, la Commission de gestion a tous pouvoirs pour contrôler toutes choses durant l'année, et évidemment de voir si ce que la Municipalité a annoncé qu'elle pensait faire pour répondre aux observations ou aux vœux des années précédentes, a été mis en œuvre ou pas, respectivement si cela n'a pas été le cas, de connaître quelles en sont les raisons.

La Municipalité prend donc acte du souci particulier de M. Degerab sur cette réponse et sur ce vœu, mais M. le Syndic Laurent Wehrli peut ici assurer le Conseil communal que la Municipalité est attentive à toutes ses réponses à tous les vœux.

M. le Président relève que le problème avec l'écran qu'il a devant lui, c'est que parfois il y a des demandes de prise de parole, et il a cru que là M. Degerab voulait intervenir avant ce vote, mais formellement l'acceptation tacite avait été faite et il demande à M. Degerab si la réponse de M. le Syndic lui convient, ce qui est le cas.

On peut donc maintenant passer aux observations, sur lesquelles l'on ne vote pas

Observation No 1

M. Florian Despond déclare que les observations n'ont pas été votées par la Commission de gestion, il n'a donc rien d'autre à ajouter sur les observations.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Observation No 2

M. Florian Despond répond que la Commission de gestion ne s'est pas prononcée sur l'observation No 2.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes dubitatifs concernant le sens de l'observation No 2.

Je le rappelle, début de citation : « La Commune pourrait s'inspirer des bonnes pratiques du Canton, ce dernier ayant aboli le statut du fonctionnaire pour ne garder que le statut de droit privé », fin de citation.

Le statut du personnel de l'Etat de Vaud n'est pas un statut de droit privé. Cette erreur factuelle invalide cette observation.

Il va de soi que nous n'adressons aucun reproche à la Municipalité. Elle a répondu au mieux à cette incohérence.

La discussion continue.

Mme Anne Saito déclare que le groupe des Verts s'est également interrogé à ce sujet, avec un questionnement semblable et elle tient à ajouter qu'il se pose la question de la pertinence de l'abolition du statut de fonctionnaire, car l'Etat doit pouvoir tableur sur des cadres et des cadres supérieurs durablement en place à son service.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Observation No 3

M. Florian Despond n'a pas de commentaire.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Tous les aspects du rapport de gestion de la Municipalité et de la Commission de gestion ont été passés en revue, on arrive donc aux conclusions.

M. Florian Despond, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 12/2015 de la Municipalité du 13 mars 2015 sur la gestion de la Commune pour l'année 2014,

Ouï le rapport de la Commission de gestion,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport,
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2014.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 OUI, 0 NON et 1 abstention.

8.8 sur le rapport No 17/2015 relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Christophe Privet, pris en considération le 4 mai 2011 "Pour un usage de la thermographie aérienne sur la Commune de Montreux" (Rapp : M. Nick Miller).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Christophe Privet souhaite, en premier lieu, remercier encore une fois le Conseil pour avoir pris en considération, à l'époque, sa demande pour ce postulat. Mais il voulait aussi remercier la Municipalité pour l'excellent travail qu'elle a fait dans la recherche des résultats que pouvait apporter la thermographie.

C'était, comme l'a dit d'ailleurs M. Feissli lors des travaux de la commission, et M. Privet s'était déjà rallié à cette idée auparavant, une fausse bonne idée. Il faut reconnaître, lui-même ayant pris des contacts avec des communes qui avaient développé des projets de thermographie, que les résultats, en rapport qualité/prix on pourrait dire, ont été quasi nuls par rapport aux propriétaires.

En ce qui le concerne, M. Privet, comme on a pu le voir dans le rapport, se rallie entièrement à la proposition municipale, et il souhaitait aussi dire combien il a été surpris que chaque fois que l'on aborde ces thèmes, cela génère un long et intéressant débat. On l'a vu en commission. D'ailleurs M. le Municipal et M. Privet ont dû, à un moment donné, demander aux membres de la commission si on pouvait passer au vote, et l'on a repris, après le vote, cette discussion, mais c'était très intéressant, très enrichissant, et M. Privet espère que l'on aura une fois l'occasion de revenir sur ces problématiques, et encore apporter une aide complémentaire aux propriétaires de bâtiments.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Nick Miller, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 17/2015 de la Municipalité du 17 avril 2015 au Conseil communal relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Christophe Privet, pris en considération le 4 mai 2011 "Pour un usage de la thermographie aérienne sur la Commune de Montreux",

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. De prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Christophe Privet, pris en considération le 4 mai 2011 "Pour un usage de la thermographie aérienne sur la Commune de Montreux".

Le vote de la commission était de 9 OUI, 0 NON, 0 abstention et 0 bulletin blanc.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 75 OUI, 2 NON et 4 abstentions.

9 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

9.1 No 22/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 445'000.- au maximum pour la démolition et la reconstruction de la passerelle sur la Veraye à l'aval de l'aqueduc CFF, ainsi que la démolition et la reconstruction du cheminement en porte à faux (estacade) sur la rive droite de la Veraye, entre l'aqueduc CFF et l'embouchure de la Veraye (date de la commission : le mardi 14 juillet 2015 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

La discussion est ouverte sur la composition de la commission et sur ce préavis.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis.

Présidence ML : M. Tal Luder

Membres : MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Felice Calvo, Joe Filippone, Jean-Bernard Kammer, Yves Laurent Kundert, Pablo Menzi, François Pochon, Pierre-André Spahn.

9.2 No 23/2015 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 250'000.- au maximum, pour la participation communale aux travaux de l'entreprise de correction fluvial (EFC) de la Baye de Clarens (date de la commission : le lundi 29 juin 2015 à 20 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

La discussion est ouverte sur la composition de la commission et sur les questions générales du préavis.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis.

Présidence PLR : M. Raphaël Corbaz

Membres : MM. Florian Chiaradia, Alioune Diop, Denis Golaz, Bernard Gret, Ahmad Jahangiri, Franco Meichtry, Michel Posternak, Kastriot Ramiqi, Roland Rimaz.

9.3 No 24/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 275'000.00 au maximum pour l'élaboration du projet d'exécution de la Grand'Place à Clarens (date de la commission : le lundi 13 juillet 2015 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

La discussion est ouverte sur la composition de la commission et sur les aspects généraux du préavis.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Le groupe socialiste salue l'arrivée du projet d'exécution de la Grande Place à Clarens.

Nous estimons que même s'il y a des habitants qui sont satisfaits avec la situation actuelle, nous nous devons de combler le retard dans l'aménagement de places de loisirs à Clarens.

Et puis, la Grande Place reste la dernière réalisation « phare », issue du projet urbain CLARENSEMBLE. Elle répond aux besoins et à la demande des Clarençoises et des Clarençois, réitérés à plusieurs reprises et depuis de nombreuses années, pour en faire **la place du village de Clarens**, futur lieu de rencontres des habitantes et des habitants de tous âges et de tous milieux.

Dès lors, nous nous réjouissons de ce pas en avant et attendons avec impatience, l'exécution de cette place. Je vous remercie. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis.

Présidence SOC : M. Armin Gote

Membres : Mmes Geneviève Brunner, Anne Saito, Laurence Sierro, MM. Jérôme Chessex, Bruno Femia, Jean-Jacques Kiala, Kastriot Ramiqi, Jean-Daniel Rochat, Vincent Tschopp.

10 RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 No 25/2015 relatif à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Olivier Raduljica concernant l'affichage politique en période électorale (date de la commission : le mardi 30 juin 2015 à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion est ouverte sur la composition de la commission et sur les aspects généraux du préavis.

M. Olivier Raduljica a deux demandes d'informations, si cela est possible. Comme il voit qu'il y a un comparatif avec plusieurs autres communes, il aurait aimé savoir premièrement si la clé de répartition du nombre d'affiches par parti, telle que proposée, existe dans d'autres communes, et deuxièmement si l'affichage géré de cette manière se fait aussi pour des scrutins cantonaux dans d'autres communes.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre a été pour le moins surpris de découvrir le présent rapport.

Si nous ne remettons pas en cause le principe de l'affichage « centralisé », géré par la Commune, pour le bas, nous ne pouvons en revanche admettre qu'il soit procédé à une quelconque discrimination dans l'attribution des emplacements et du nombre d'affiches. Vous l'aurez compris, ce que nous n'acceptons pas, c'est surtout la répartition projetée à l'annexe 3.

Nous ne comprenons pas ce qui justifie de tenir compte des résultats des élections précédentes, pour la Municipalité et pour le Conseil communal. Cette façon de faire donne trop de poids à ce que l'on peut qualifier ici « d'establishment ».

En effet, le système proposé favorise les partis déjà en place et laisse peu de chances aux challengers. De fait, il fige la situation actuelle. Tous les partis savent pourtant qu'il est important d'avoir une bonne visibilité pour pouvoir bénéficier de toutes leurs chances et de tout leur potentiel lors des élections.

Notre position est d'ailleurs renforcée par le fait que la Municipalité n'a présenté qu'une simulation et que cette dernière part du principe d'un statu quo.

Je me suis donc intéressé et effectué la même simulation, mais en partant de l'hypothèse qu'un nouveau parti pourrait vouloir venir à Montreux. Il s'agirait, par exemple du PBD, des Verts Libéraux ou de Montreux et ses villages, peu importe qu'on les voie d'un bon ou d'un mauvais œil.

Sur les 240 emplacements disponibles, s'il y avait une liste de plus aux élections, 80 emplacements seraient réservés au PLR, 54 au parti socialiste, 36 aux Verts, 25 à l'UDC, 25 à Montreux Libre et 20 au nouveau parti.

Si on comprend déjà mal pourquoi le PLR aurait droit à trois fois plus d'affiches que ML, on comprend encore moins pourquoi le PLR aurait droit à quatre fois plus d'affiches que n'importe quel nouveau parti.

Il ne nous semble pas que les autres communes appliquant un principe de gestion centralisée par la Commune dérogent à celui de l'égalité de traitement des partis.

Et, au-delà de ce problème de discrimination, un certain nombre de questions appellent encore des réponses. Quid en cas de succession de parti – je pense par exemple à la fusion radicale-libérale – mais on peut aussi s'interroger sur les conséquences d'une scission ? Quid en cas de listes multiples, mais présentant le ou les mêmes candidats – on pourrait penser que certains partis pourraient être tentés de multiplier le nombre de listes juste pour pouvoir bénéficier d'un plus grand nombre d'affiches ?

Les élections doivent être, pour les citoyens, l'occasion de changer la donne politique. Le système proposé compromet notablement cette possibilité, inséparable du principe démocratique.

Discriminatoire envers les petits et les nouveaux partis, la solution avancée par la Municipalité revient selon nous à une négation du principe démocratique, qui suppose nécessairement une égalité des chances pour tous les partis, peu importe qu'ils soient petits ou nouveaux. Il en va aussi de la liberté d'expression. C'est pourquoi nous espérons que le travail de commission permettra de dégager une autre solution, plus égalitaire. »

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli, en l'occurrence, va grouper les deux réponses, on aura surtout le temps en commission pour aborder ces différentes questions.

La Municipalité n'a justement pas voulu choisir un modèle montreusien de répartition de ces affiches, et s'est basée sur le même modèle qui est appliqué par la SGA dans d'autres communes, qui ont d'autres majorités politiques que celle de Montreux. Ceci est un premier élément.

Le deuxième élément, pour les scrutins cantonaux le système est disponible, mais cette fois pas gratuitement, ce sont en tout cas les modèles qui ont été retenus par les autres communes concernées.

A part cela, évidemment on peut trouver des solutions ad hoc montreusiennes, et la commission, sans aucun doute, cherchera ce génie propre à la Commune de Montreux, mais par définition cela aura

des conséquences financières dans le sens où le nombre de fois qu'il faudra installer ou réinstaller, la SGA le prend en charge au niveau des élections communales mais pas pour des scrutins cantonaux.

La discussion est toujours ouverte.

M. Alexandre Staeger a encore juste une petite question dans le prolongement de ce qu'a dit M. le Syndic Laurent Wehrli. Il aimerait savoir qu'elle est le statut de la SGA, et la réponse peut être donnée en commission, cela convient à M. Staeger, car il pense que c'est dans ce cadre-là que la discussion sera prolongée. Le statut de la SGA est-ce une personne de droit privé uniquement, ou est-ce que c'est une personne qui peut être considérée comme étant de droit public, et dans ce cas-là devant respecter un certain nombre de principes de l'activité de l'Etat ?

M. le Président Emmanuel Gétaz pense que la suite du débat doit avoir lieu en commission, à moins que M. le Syndic Laurent Wehrli souhaite encore répondre.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que l'on a toujours envie de répondre, mais en l'occurrence cela se fera évidemment en commission puisque, très certainement, un représentant de la SGA sera entendu en début de séance de commission, pour avoir des réponses tout à fait techniques aux questions que la commission pourrait se poser, et il ne restera pas pour les autres éléments.

En l'occurrence, à la connaissance de M. le Syndic, la SGA a un statut purement privé. Il s'avère que la différence est évidemment que tout choix que l'on fera, qui ne correspond pas à ce qu'ils mettent à disposition ou aux services qu'ils mettent à disposition, et qui est compris dans le prix général de la convention, devra se faire sous forme financière et c'est un choix que le Conseil communal, respectivement la Commune est tout à fait libre de faire. Il s'agit simplement de savoir ce qui est compris dans le prix, et si l'on veut d'autres choses il faudra les assumer. Ce qui, encore une fois, ne pose sans aucun doute aucun problème, voire même de renoncer à cette disposition et d'en rester à un affichage sauvage, qui est aussi une possibilité, mais qui du coup ne répondrait pas au postulat de M. Olivier Raduljica.

La discussion continue.

M. Christophe Privet ne va pas être très long, mais encore une fois dans le prolongement de la SGA, faut-il ici rappeler que c'est la Commune qui autorise la SGA à utiliser les endroits publics. Alors il trouverait très intéressant de nantir la commission du contrat entre Montreux et la SGA, sur ce point-là, afin que la commission ait l'ensemble des documents nécessaires pour éventuellement envisager telle ou telle hypothèse.

Mais M. Privet rappelle que la SGA bénéficie d'un droit d'utiliser notre territoire pour poser des affiches.

La discussion est toujours ouverte.

M. Yves Laurent Kundert, puisqu'il entend M. le Syndic Laurent Wehrli parler d'élections cantonales, souhaite que la Municipalité de Montreux prenne langue avec la Municipalité de Vevey, pour que si l'on prenait l'option de la gratuité pour les élections cantonales sur les affiches montreusiennes, qu'il en soit de même pour Vevey puisque c'est la deuxième ville du district.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport :

Présidence PLR : M. Patrick Aubort

Membres : Mme Irina Gote, MM. Olivier Blanc, Jérôme Chessex, Raphaël Corbaz, Yves Depallens, Olivier Gfeller, Marcel Jost, Olivier Raduljica, Alexandre Staeger.

11 RAPPORT DE LA COMMISSION « COMMUNICATION ET ORGANISATION DU CONSEIL COMMUNAL ».

M. le Président Emmanuel Gétaz souligne que les membres du Conseil ont reçu par courriel le rapport de cette commission, dont la présidente, Mme Irina Gote, est en train de le rejoindre.

Ce rapport est présenté au Conseil une fois par année. Il traite des activités de la CCO.

M. le Président Emmanuel Gétaz demande à Mme Irina Gote, présidente de la commission, si elle a quelque chose à rajouter, ce qui n'est pas le cas.

La discussion est ouverte.

M. Christophe Privet, en premier lieu, aimerait féliciter la CCO pour la partie enveloppe électronique. Il a quitté au mois d'octobre la CCO, et c'était encore quelque chose qui était en cours, et en tout cas il adresse ses félicitations pour le résultat final, preuve en est c'est que M. Privet utilise en permanence l'enveloppe électronique, comme actuellement, pour lire le rapport de la CCO.

Cependant il tenait à revenir sur un point, dont on voit que le rapport le traite assez longuement, c'est la salle du Conseil. Les travaux de la salle du Conseil ont commencé quand M. Christophe Privet était président de la CCO, et après ils se sont poursuivis sous la présidence de Mme Catherine Buchet Bulliard.

Il est extrêmement inquiet sur le système du vote électronique et il tient à le dire. Au mois de juin 2014, il avait déjà fait part, et cela se retrouve dans un procès-verbal de la CCO, de cette inquiétude, à plusieurs titres.

Le premier c'est que l'on a présenté la Société Bosch, comme étant une société qui aurait fourni en suisse allemande des Grands Conseils et différentes villes. Or, quand il lit le rapport de la CCO qui vient d'être établi, il apprend à sa grande surprise que seule la ville de Winterthur a été équipée de ce système, et il en veut pour preuve ce soir qu'il reste dans ses doutes, par rapport aux votes qu'il y a eus, au nombre de cartes insérées tout au long de la soirée et visibles sur les écrans, et le nombre de votes papier qui sont entrés. Soit certains des membres du Conseil n'ont pas introduit leur carte, cela pourrait expliquer tous les décalages que l'on a eus, ou soit il y a un problème.

L'audit de ce logiciel de vote n'a pas été fait. La CCO l'a demandé, il n'était pas disponible. On a proposé à la CCO d'aller à Berne – et M. Privet était encore là quand cela a été fait – mais malheureusement on est des miliciens et cela demandait un déplacement d'une journée, et les dates ne convenaient pas.

M. Privet souhaite dire à la CCO de continuer son excellent travail et qu'elle se penche cet été sur ces petits couacs que l'on a connus dans cette salle, il lui fait entièrement confiance et il sait que ces petits problèmes seront réglés, mais cela lui semblait important de le souligner.

Il remercie encore la CCO pour son excellent travail, que cela soit pour l'enveloppe du Conseil ou pour le rapport.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président remercie Mme la Présidente de la CCO ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

12 DÉVELOPPEMENT DE POSTULAT

12.1 Postulat de Mme Bibiana Streicher concernant la mise en place de caméras de surveillances dans des endroits stratégiques dans la ville de Montreux.

M. le Président Emmanuel Gétaz rappelle que, selon les nouvelles règles de fonctionnement, les développements de postulats se font depuis le micro qui se trouve à côté de M. le Secrétaire municipal.

Mme Bibiana Streicher donne lecture du développement de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le mercredi 6 mai 2015 s'est produit un hold-up à la poste de Montreux. Je ne souhaite pas revenir sur les détails mais ayant vécu les faits à vif je me sens obligée de relever quelques points importants concernant la sécurité dans la ville de Montreux.

Lors de l'enquête de la police qui a duré plusieurs heures ce soir-là, il a été constaté que la caméra installée autour de la gare vers l'Escalator ne fonctionnait pas comme une fois de plus l'Escalator était en panne. De façon surprenante j'ai appris que la poste de Montreux n'est pas équipée de vraies caméras de surveillance. Or elle réclame depuis des années d'obtenir des caméras dans son office mais malheureusement elle n'a pas été entendue jusqu'à ce jour. C'est étonnant qu'un si grand employeur n'ait pas encore mis en place des mesures de sécurité efficaces pour protéger son personnel.

J'ai toutefois appris qu'il y a une caméra vers le parking privé à côté de la poste qui avait quand même permis d'obtenir une image servant à l'enquête.

Au-delà de la responsabilité de toute entreprise privée je me pose donc la question de savoir si la Commune peut entrer en matière pour un complément de sécurité et surveillance.

Diverses interpellations et motions ont déjà été soumises au Conseil par mes collègues concernant la sécurité à Montreux. Certes, un poste de police n'aurait pas

empêché ce hold-up, mais d'autres moyens existent pour renforcer cette sécurité comme l'installation de caméras à des points stratégiques.

Des caméras de surveillance compléteraient le travail des forces de police en termes de prévention et dissuasion face à certaines violences urbaines (dégradation du matériel et des infrastructures, incivilités, agressions etc.) et permettraient l'identification d'éventuels suspects lors de délits avérés. D'autres villes romandes comme Lutry, ou Blonay en sont équipées. Il ne s'agit pas de mettre ces caméras partout, mais dans des endroits particulièrement à risque comme la gare, certains commerces ou écoles.

La pose de caméras permettrait de prévenir et diminuer la violence et répondrait à l'attente de certains commerçants dans la ville de Montreux.

Le but de ce postulat est d'apporter une aide complémentaire pour renforcer la sécurité, faciliter les enquêtes et rassurer les habitants comme les commerçants.

Je souhaiterai donc que la Municipalité étudie la possibilité d'installer des caméras de surveillance dans des endroits stratégiques et qu'elle propose un projet d'installation de ces caméras.

Je vous remercie de toute l'attention que vous m'avez accordée. »

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion générale est close.

M. le Président demande à Mme Streicher si elle désire que son postulat soit transmis à une commission. Dans ce cas-là il lui faut l'appui de 5 membres du Conseil.

Mme Streicher répond qu'effectivement elle désire que son postulat soit transmis à une commission, et il y a plus de 5 membres du Conseil qui appuient cette demande.

Ce postulat sera donc étudié par une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

13 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Dans l'enveloppe il y avait deux réponses écrites à deux interpellations. La première répond à l'interpellation de M. Marcel Jost intitulée « La surface verte en face de la gare des Vuarennas ».

M. le Président demande à M. Jost s'il est satisfait de la réponse, ce qui est bien le cas.

M. Florian Chiaradia tient à intervenir très brièvement sur la réponse à cette interpellation. En effet, il revient un petit peu en arrière, soit l'année passée. Lors du traitement du préavis 12/2014 sur l'assainissement des passages à niveau, en commission avait notamment été évoquée la possibilité de l'aménagement d'un cheminement piétonnier à travers la parcelle en question.

Donc M. Chiaradia sollicite la Municipalité afin de connaître l'état de ses réflexions sur le sujet.

M. le Municipal Christian Neukomm répond que ce qui avait été dit en commission est toujours d'actualité. Si une partie des membres du Conseil souhaite que la Municipalité entre en matière pour créer ce cheminement à travers cette parcelle, c'est tout à fait volontiers que la Municipalité se prêtera à ce travail et à cette estimation de coûts, étant entendu que cela sera quelque chose de simple et de pratique pour les gens qui ont l'habitude de cheminer à cet endroit-là. M. le Municipal Christian Neukomm fera suivre des informations à ce sujet.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La deuxième interpellation qui a obtenu une réponse écrite est celle de M. Tal Luder, et M. le Président demande s'il est satisfait de la réponse.

M. Tal Luder déclare que l'appel de l'alpage et du fromage se faisant sentir, ne va pas faire un long discours, et donne lecture de son intervention :

« Pour reprendre les termes de mon collègue Alexandre Staeger, cette réponse xyloglossique me déçoit un peu ; ce que j'en retire est que certaines propositions ne sont pas forcément totalement mauvaises, mais vu que la situation actuelle ne coûte rien, autant ne pas risquer de faire mieux.

Concernant la question no 1 et pour rester dans la même veine de bois, je dirai : « j'espère que la Municipalité aura donc très prochainement la ponctuelle objectivité de constater la nécessité dudit rafraîchissement ».

J'attire également son attention sur le fait qu'avec la prochaine augmentation de la luminosité dans le parking, les défauts de la peinture seront du coup eux aussi mieux "mis en valeur"...

J'ajoute les remarques suivantes pour terminer :

- mon interpellation portait sur tous les étages comme précisé et non pas sur un emplacement particulier ;
- il n'y a pas de panneau "céder le passage" à tous les étages.

Je remercie la Municipalité pour son travail et je constate qu'elle s'est effectivement rendue sur place afin de préparer sa réponse. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Il n'y a pas d'interpellations déposées.

14 AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

M. Lionel Winkler donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je n'ai pas encore pris officiellement mes fonctions, mais j'aimerais déjà vous adresser une communication importante pour le début de nos activités à la rentrée.

Je vous parlais tout à l'heure d'une année électorale, elle a bel et bien déjà commencé puisque le 18 octobre prochain auront lieu les élections fédérales. Et qui dit élections, dit bien entendu dépouillement.

Celles et ceux qui ont déjà participé à un dépouillement d'élections générales confirmeront qu'il est important d'être un grand nombre de scrutateurs afin d'assurer un dépouillement autant serein que précis, et ainsi rendre des résultats clairs dans un délai parfaitement raisonnable.

Je vous sollicite donc, chers collègues, ainsi que votre fibre civique, à bien vouloir réserver la date du dimanche 18 octobre pour le dépouillement des élections fédérales. Les détails de ce dépouillement vous seront transmis à la rentrée, mais le bureau électoral et votre serviteur vous remercient d'ores et déjà vivement pour votre engagement à venir. Je vous remercie pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre s'étonne de la composition de la commission chargée d'étudier le postulat de notre collègue Christophe Privet au sujet de la politique culturelle de notre Commune.

Je me permets d'intervenir dans les divers, parce que je n'ai pas eu le temps de réagir suffisamment vite au point 3.

Il nous semble dès lors qu'aucun membre des organes de direction d'institution culturelle ne devrait faire partie de cette commission en raison du potentiel conflit d'intérêt.

Le Marché de Noël étant bénéficiaire de subventions versées à titre de soutien à une manifestation, pour que cette dernière fournisse un certain nombre de prestations à caractère culturel, la présence de M. Yves Cornaro pose problème. Ce dernier a manifestement un intérêt matériel à cette affaire en tant que bénéficiaire de subventions culturelles.

Nous demandons donc la récusation de M. Cornaro au sens de l'article 20 de notre règlement. »

La discussion continue.

Mme Anne Saito souhaite juste rappeler que Tavel est à J – 2 jours, et qu'elle a apporté le programme de leur Fête de la musique, et par la même occasion elle souhaite remercier la Municipalité pour l'aide, le soutien et les conseils de différents services au niveau logistique qui leur ont permis de mener ce projet à bien.

La discussion continue.

M. Yves Cornaro aimerait bien qu'on lui explique pourquoi M. Alexandre Staeger lui demande de se récuser, en ce qui concerne le Centre des Congrès et la culture il n'a absolument rien à voir, il ne bénéficie d'aucun soutien culturel. Il bénéficie d'un soutien technique par rapport à la manifestation qui est plutôt touristique et pour une animation régionale, mais qui n'est pas culturelle, il n'a donc pas de soutien culturel. Il ne peut pas faire de demande à la taxe culturelle régionale pour avoir des soutiens donc il ne voit pas pourquoi il se récuserait.

La discussion est toujours ouverte.

M. Christophe Privet déclare que si M. Yves Cornaro avait peut-être lu le préavis 21/2004, il aurait vu qu'il touchait aussi aux subventions. M. Privet ajoute, que sauf

erreur de sa part, dans le rapport de minorité de la Commission des finances on abordait le sujet des subventions, qu'elles soient clairement annoncées ou pas clairement annoncées pour le Marché de Noël, il peut d'ores et déjà dire qu'en ce qui concerne l'aspect de subventions d'ordre général, M. Privet développera cet aspect dans le préavis 21/2004.

M. Privet tient ici à ajouter qu'il remercie déjà son collègue M. Alexandre Staeger pour son initiative, mais il prend un exemple, il a eu un échange téléphonique avec Mme Irina Gote, Présidente du Festival du rire, qui lui a posé quelques questions et qui, on le voit, a d'elle-même décidé de se récuser puisqu'il y a des subventions. M. Privet rejoint donc parfaitement son collègue M. Staeger sur sa demande.

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia tient juste à préciser la position des Verts à ce sujet. Ils estiment également que les implications professionnelles de M. Yves Cornaro pourraient être sujettes à controverse s'il venait à siéger dans cette commission.

Dès lors, afin d'assurer la sérénité des travaux de cette commission, le groupe des Verts soutient la demande de M. Alexandre Staeger.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger désire rappeler le règlement au sujet des demandes de récusation. Vu que M. Yves Cornaro ne souhaite manifestement pas se récuser, M. Staeger croit que le Conseil est censé voter sur cette question d'après l'article 20 de notre règlement.

M. le Président Emmanuel Gétaz déclare qu'il ne peut pas le faire voter maintenant. Il a donné la parole exprès au moment où il a annoncé la commission, il a chaque fois spécifié l'ouverture de la discussion sur la composition de la commission et sur les aspects généraux, il ne peut donc pas, dans les divers, faire voter sur cette récusation. Cela devra être fait dans le cadre de la commission.

La discussion continue.

M. René Chevalley, puisque l'avis des groupes est quasiment demandé, se permet de dire que le groupe UDC soutiendra cette demande de récusation, et ceci par souci de transparence, principe cher à leur force politique.

Il lui paraît donc logique de soutenir son préopinant sur la composition de cette commission.

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica déclare que le groupe socialiste soutiendra la demande de récusation. Comme il a été mentionné, il est vrai que dans les rangs du groupe socialiste des personnes l'ont fait spontanément et il serait élégant de la part de M. Yves Cornaro de le faire également.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger insiste sur la nécessité de faire voter cette demande de récusation. Il rappelle que dans l'article 20 il n'y a pas de délai précis pour demander cette récusation, cela peut être même fait dans le cadre de la commission, qui peut ensuite renvoyer la demande au Conseil.

Mais M. Staeger ne voit pas l'intérêt de ralentir les travaux de la commission, et il pense que l'on peut tout à fait se prononcer sur cette demande maintenant.

M. le Président déclare qu'il faudra déposer une motion d'ordre pour changer l'ordre du jour, car il ne peut pas faire voter ceci dans les divers.

M. Yves Cornaro pense que tout le monde désire aller manger la raclette, alors pour faire plaisir il se récusé. Il ne le fait pas pour M. Privet, car il trouve que cette démarche est exagérée, mais il le fait simplement pour la bonne continuité des débats parce que, à un moment donné, si plus personne ne peut participer à des débats parce que systématiquement les gens ont peut-être, non pas des intérêts mais des compétences dans le domaine, mais là en l'occurrence M. Cornaro n'est absolument pas dans la culture et il ne voit pas du tout la raison de cette récusation, mais il le fait et il commence vraiment à en avoir assez.

Applaudissements dans l'assemblée.

M. Pierre-André Spahn est complètement d'accord avec M. Yves Cornaro, cela est en train de virer au ridicule, mais il a quand même une question à poser. Il voudrait savoir s'il y avait un lien de parenté entre M. Haldi, Conseiller communal Montreux Libre, et la famille Haldy qui a déposé un recours, et il n'a pas entendu de récusation s'il y a effectivement un lien de parenté. Il aimerait savoir où on veut aller et sur quel pied on veut danser.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger n'a pas demandé la parole pour cela, mais il profite de l'avoir pour répondre à M. Pierre-André Spahn et préciser que si M. Haldi n'a pas pris la peine de mentionner sa récusation, en revanche tous ont pu remarquer en regardant attentivement le tableau des votes, que M. Haldi tout comme M. Staeger a retiré sa carte pendant tout le débat et tous les votes du préavis consacré au PPA de la Corsaz.

Il en revient à ce qu'il voulait dire à la base, et déclare :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Voilà l'année de notre Président Emmanuel Gétaz qui s'achève. Au nom du groupe Montreux Libre, je souhaite remercier notre collègue Emmanuel qui a su diriger les débats de notre Conseil avec rigueur et efficacité, et la tâche n'était pas facile entre le règlement de notre Conseil et les dernières modifications du PGA.

Mais notre Président s'est montré digne de la confiance que nous lui avons témoignée et nous souhaitons l'en féliciter.

Merci Emmanuel de tout le travail que tu as fourni tout au long de cette année. »

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président Emmanuel remercie pour ces propos, et il prend la parole pour une courte intervention.

« Mesdames, Messieurs, Chères Conseillères communales, Chers Conseillers communaux, Chères amies et chers amis,

Chère découverte des fonctions de Président du Conseil communal,

Cher numéro de portable, pour ouvrir la barrière de la Villa Mounsey,

Chère clé pour ouvrir la barrière de la Villa Mounsey, en attendant que le numéro de portable fonctionne,

Chère réception aux Avants suite à mon élection,

Cher PGA,

Chers amendements du PGA, nombreux,

Chères séances supplémentaires pour le PGA,

Cher buffet au Casino, pas si cher d'ailleurs,

Chère adoption du PGA, enfin !

Cher règlement du Conseil communal,

Cher report de séance sur le règlement du Conseil communal,

Chères séances supplémentaires pour traiter ces chers et nombreux amendements du règlement,

Cher vote électronique, pas aussi rapide que la lumière,

Chère découverte que voter à main levée va plus vite,

Chère adoption du règlement du Conseil, enfin !

Chère lettre de démission de Mme la Municipale Edith Willi, remise deux minutes avant le début de la séance du Conseil,

Chère émotion, à sa lecture,

Chère élection complémentaire à la Municipalité,

Cher deuxième tour, chers résultats,

Chère magnifique nouvelle salle du Conseil, Rolls Royce des salles de Conseil,

Cher report de la première séance, en raison de petits couacs,

Chère CCO, qui prend les choses en main,

Chère salle, enfin prête,

Cher entraînement au pilotage technologique de la chère salle,

Chère première séance dans la nouvelle salle, en même temps que la mise en application du cher nouveau règlement du Conseil,

Chers dimanches matin de votations,

Chères scrutatrices et chers scrutateurs des dimanches de votations,

Chers croissants et cafés des dimanches de votations,

Chères manifestations culturelles,

Chers événements et compétitions sportives,

Chères assemblées et réunions sociales,

Chers événements et assemblées dans les villages,

Chère Fête des Narcisses, couronnement de fleurs sur la ville et dans nos cœurs,

Cher été, cher automne, cher hiver, cher printemps,

Chères saisons qui passent, cher temps qui nous file entre les doigts,
Cher sentiment d'avoir accompli, au mieux de mes possibilités, une tâche noble pour une institution démocratique qui fait notre fierté,
Chère secrétaire du Bureau, cher Bureau du Conseil, cher Bureau élargi, cher huissier, cher huissier suppléant, chère secrétaire suppléante,
Chère Municipalité, chère Secrétaire municipale, puis municipal, sans « e »,
Chère administration, cher GLOBE, chers oubliés de ma liste,
A peine ai-je eu le temps de vous découvrir, d'apprendre à vous connaître et de travailler avec vous, que je dois passer la main,
Notre cher nouveau Président est là, il aura aussi son lot de chers événements et de chères émotions,
Et n'oublions pas qu'il gèrera le dépouillement de ces chères élections générales qui approchent, tant fédérales que communales,
Alors souhaitons-lui, ainsi qu'au vice-président et à la seconde vice-présidente, tout le bonheur du monde, comme dit la chanson !
Merci à vous toutes et tous pour la confiance que vous m'avez accordée,
Et permettez-moi d'offrir un bouquet de fleurs à ma chère secrétaire du Conseil, pour la remercier du fond du cœur pour son travail !
Bonne fin de soirée ensemble aux Avants, et bon été à toutes et à tous ! »
Applaudissements nourris de l'assemblée.
M. le Président prie les personnes qui ont pris une carte de remplacement, il y en a 7, de les rapporter à l'huissier. Par ailleurs, toutes celles et tous ceux qui utilisent les transports publics doivent prendre une contremarque que l'huissier leur remettra, afin de pouvoir redescendre avec le MOB en toute quiétude. Le bus part dans environ 15 minutes au maximum.
M. le Président Emmanuel Gétaz lève la séance à 20 h 45.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Emmanuel Gétaz

Charlotte Chevallier